

écocité

www.ecocite.org

Gestion partagée et durable des espaces agricoles et naturels à la périphérie des centres urbains

Série « documents de travail »



Département d'Anthropologie
et d'Etudes Africaines
(IFEAS)



enda graf
groupes recherche action
formation

GRET

groupe de recherche et
d'échanges technologiques

« Un mal nécessaire » ?

Influences industrielles à l'interface urbain-rural, L'impact des ICS sur la zone de Mboro, Sénégal

Document de travail n°1

Sascha Kessler
Victor Tine
Décembre 2004



Avec le concours de l'Union européenne
ICA4°CT-2002-100064



Coordination

GRET

« Un mal nécessaire » ? Influences industrielles à l'interface urbain-rural, L'impact des ICS sur la zone de Mboro, Sénégal

Coordonnées des auteurs

Sascha Kessler

Ifeas, Université de Mayence, Allemagne, redclimb@gmx.li, biersche@mail.uni-mainz.de

Victor Tine

Enda graf, Thiès, Sénégal, victor_tine@yahoo.fr , graf@enda.sn

Relecteurs

Pierre Yves Le Meur, Gret, Paris, lemeur@gret.org

Cécile Broutin, Gret, Sénégal, broutin@gret.org

Référence du document

Kessler S., Tine V., 2004, Un mal nécessaire ?, Influences industrielles à l'interface urbain-rural, l'impact des ICS sur la zone de Mboro, Sénégal, Ifeas, Enda graf, Gret, document de travail Ecocité n°1, www.ecocite.org, 39 p.

L'objectif général du programme de recherche Ecocité est de réaliser une analyse fine et partagée des processus en cours à l'interface milieu urbain/milieu rural dans deux sites au Sénégal (Thiès et Mboro) et au Bénin (Abomey-Bohicon, Parakou).

Plus spécifiquement le projet vise 1) à identifier et analyser les processus de mutation de l'espace rural dans les franges d'expansion urbaine, 2) les dynamiques de changement des activités agricoles et de leurs performances économiques, face aux nouvelles opportunités et contraintes liées à l'expansion urbaine, 3) les enjeux écologiques des espaces naturels et/ou agricoles à l'interface rural/urbain, et les pratiques innovantes en matière de préservation de la biodiversité et de diminution des nuisances dans un contexte de rareté des ressources en eau et en terres. Le programme étudie également si, en quoi et comment, une meilleure connaissance des dynamiques et des enjeux par les acteurs locaux peut contribuer à favoriser une gestion plus concertée et plus durable de l'espace rural à proximité des villes, par une meilleure articulation entre processus d'extension de la ville et préservation/valorisation des espaces agricoles et naturels ayant un enjeu économique ou environnemental important.

Contact : Coordination Gret, Cécile Broutin, broutin@gret.org

Résumé

Ce rapport est le résultat d'une recherche sur l'impact environnemental, économique et social de la présence des industries chimiques sénégalaises (ICS) dans la zone d'étude. Elle montre notamment que l'extension minière génère un processus de frontière qui structure l'occupation de l'espace, son utilisation, les mouvements de populations entre villages et communautés rurales, les relations entre villages expulsés et communautés d'accueil et les formes d'urbanisation des communautés rurales situées autour de Mboro (Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye, Méouane). Ces dynamiques spatiales sont particulièrement intéressantes pour le programme ECOCITE, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'expansion minière permanente menace des espaces de culture et d'habitat. Les habitants des villages affectés par la trajectoire de la mine adaptent leurs cultures au barème d'indemnisation des ICS et, après leur expulsion, se retrouvent sans terres de culture. De même, il existe un lien avec l'analyse des dynamiques foncières (WP1) à travers l'étude du droit (foncier) qui permet aux ICS d'exproprier les paysans, et des négociations menées avec les habitants et élus des lieux d'accueil. Enfin, les effets des ICS sur l'environnement sont également intéressants pour ECOCITE, et cela notamment dans le cadre des travaux menés dans le WP3. En effet, la pollution est utilisée par certains acteurs politiques comme objet de revendication et donc de négociation auprès des ICS pour le financement d'aides sociales en faveur des collectivités riveraines. Les ressources engendrées par les ICS, emplois, subvention des communautés rurales, aides sociales, indemnisations et rente de la pollution représentent des enjeux disputés. L'étude analyse en même temps les acteurs, les groupes stratégiques, leurs perceptions, leurs interrelations et leurs stratégies concernant les points de conflit et les enjeux repérés. Elle présente enfin l'ensemble des arènes identifiées et les jeux des acteurs d'un point de vue général.

Mots clefs : industrie, impact, développement local, foncier, urbanisation, périurbain, délocalisation, environnement, pollution

Remerciements des auteurs

Le travail d'une recherche sociologique est toujours le résultat d'une coopération et d'un échange au sein d'une équipe et avec des personnes à l'entour qui fournissent des impulsions. Nous remercions cordialement toutes les personnes qui ont appuyé notre étude. Nous exprimons notre gratitude particulière pour leur soutien à :

Anne M. qui est plus que le visible,

Pierre Yves Le Meur, Cécile Broutin et Laura Auriole pour avoir lu, relu et encore relu notre rapport ,

Khanata Sokona pour sa patience et conseil,

Thomas Bierschenk pour son appui et conseil,

Michel Moureau pour sa correction pendant une longue nuit ,

André Wade du Graim,

Phillipe, Janne, Marie, Jean Jacques, Anne, Babelay, Cécile et Francis Tine pour une maison ouverte avec la meilleure cuisine du Sénégal,

Pierre Faye pour sa serviabilité,

Florent et Lamine du PACN,

Tous les interlocuteurs et tous les autres...

Sommaire

INTRODUCTION	3
I. APPROCHE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	4
1. Théorie	4
2. Méthodologie	6
II. CONTEXTE GENERAL.....	9
1. Le Sénégal.....	9
2. Contexte de l'étude	10
2.1 Contexte géographique	10
2.2 Historique	10
2.3 Situation environnementale	12
2.4 La population	13
2.5 Contexte socio-économique.....	14
3. Paysage institutionnel.....	16
III. TROIS GRANDS ENJEUX LIES AUX ICS	19
1. Le processus de la frontière minière	19
1.1 La base juridique du processus	19
1.2 Comment « négociier » avec les ICS : Le cas de Ngaxam II.....	20
1.3 Comment tirer profit de l'indemnisation : le cas de Ndoyène.....	22
1.4 Bienvenus ou malvenus ? Le cas de Mboro Total	25
2. Les populations face aux ICS : la rente de la pollution.....	28
3. Les ICS face aux populations : stratégies d'apaisement	30
IV. CONCLUSION	34
BIBLIOGRAPHIE	36

Liste des sigles et acronymes

ADT	Association de Développement de Taïba Ndiaye
APCR	Association des Présidents des Communautés Rurales
ASET	Association de Sauvegarde de l'Environnement de Tobène
BIT	Bureau International du Travail
C	Commune
CERP	Centre d'Expansion Rurale Polyvalent ; Organisme étatique
CR	Communauté rurale
CSPT	Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba (Sénégal)
DK	Communauté rurale de Darou Khoudoss
DSRP	Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté
DTGC	Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques
ECOCITE	Programme de recherche sur le thème : « Gestion partagé et durable des espaces agricoles et naturels à la périphérie des centres urbains »
ENDA	Environnement Développement Action – dans le tiers monde (Sénégal)
EMC	Entreprise Minière et Chimique (France)
ESS	Enquête Semi-Structuré
GDL	Groupement de Développement Local
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIE-DAC	Groupement d'Intérêt Economique – Darou Construction
GPDF	Groupement de Promotion du Développement Féminin
GRAF	Groupe Recherche Action Formation
GRET	Groupe de Recherches et Echanges Technologiques (France)
ICS	Industries Chimiques du Sénégal, nom complet : Taïba / ICS
IFAN	Institut Fondamentale de l'Afrique Noire (Sénégal)
IFEAS	Institut für Ethnologie und Afrika-Studien; Johannes Gutenberg-Universität, Mainz (Allemagne)
IFFCO	Indian Farmers Fertilizer Cooperative (Inde)
ISRA	Institut Sénégalaise de la Recherche Agriculture
Mb	Commune de Mboro
Mé	Communauté rurale de Méouane
NEPAD	Nouveau Partenariat Economique pour le Développement d'Afrique
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PACN	Programme d'Assainissement Concerté et durable des Niayes

PALPICS	Projet d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté dans les zones riveraines des ICS
PDG	Président Directeur Général
PDS	Parti Démocratique Sénégalais
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unies de Développement
PS	Parti Socialiste
RTS	Radio Télévision Sénégalaise
SCPA	Société Commerciale des Potasses et de l'Azote (Sénégal)
SPIC	Southern Petrochemical Industries Company (Inde)
TN	Communauté rurale de Taïba Ndiaye
UCAD	Université Cheikh Anta Diop (Dakar)

INTRODUCTION

Les efforts déployés pour un développement durable confrontent les organismes, aussi bien étatiques que non gouvernementaux, à des problématiques multiples et dynamiques. L'accomplissement de cet objectif dans de nombreux projets mis en place dans le tiers monde requiert des outils adaptés et adaptables.

Le programme ECOCITE, mis en place sur deux sites au Bénin (Parakou, Abomey-Bohicon) et deux sites au Sénégal (Thiès, Mboro), fonctionne sur la base de trois chantiers (working packages (WP)) thématiques : WP1 – foncier, WP2 – filières agricoles, WP3 – environnement. Il existe de plus un chantier transversal, le WP4 – restitution/observation sociale. Notre étude s'implique dans ce dernier volet. Elle cherche à comprendre les enjeux locaux, les stratégies des acteurs et le fonctionnement des arènes de négociation et des cadres de concertation qui constituent un élément important pour un développement local coordonné¹. La compréhension de tels cadres requiert une profonde connaissance du contexte, des acteurs, de leurs intérêts, de leurs interrelations et de leurs stratégies concrètes.

Le présent rapport est le résultat d'une recherche sur le site de Mboro, plus exactement sur les terrains des communautés rurales de Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye et Méouane et de la commune de Mboro. La zone de recherche est marquée par des dynamiques urbaines, rurales et plus particulièrement industrielles liées à la présence du troisième producteur mondial de phosphates, les *Industries Chimiques Sénégalaises* (ICS). Son impact sur notre zone de recherche est fortement perceptible dans les domaines environnemental, économique et social, et constitue de ce fait un facteur décisif pour le développement local.

La première approche du travail de terrain avait comme objectif l'analyse de la perception des ICS par les acteurs riverains. Ce sujet s'est révélé trop ample et peu rattaché à la problématique d'ECOCITE. Pour cette raison, et en observant les fortes influences sur place, nous nous sommes particulièrement intéressés aux *dynamiques conflictuelles engendrées par le processus de la « frontière minière », lié à l'expansion de la mine des ICS*. Ce phénomène structure l'occupation de l'espace, son utilisation, les mouvements de populations entre villages et communautés rurales, les relations entre villages expulsés et communautés d'accueil et les formes d'urbanisation des communautés rurales situées autour de Mboro (Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye et Méouane). Ces dynamiques spatiales sont particulièrement intéressantes pour le programme ECOCITE, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'expansion minière permanente menace des espaces de culture et d'habitat. Les habitants des villages affectés par la trajectoire de la mine adaptent leurs cultures au barème d'indemnisation des ICS et, après leur expulsion, se retrouvent sans terres de culture. Ces deux aspects entraînent des changements sur le plan de l'agriculture (WP2).

Ensuite, après leur expulsion, la réinstallation de ces populations vers les communautés rurales riveraines et vers la commune de Mboro engendre une « urbanisation du rural » ou une « désagrarisation » (reconversion forcée vers des activités non agricoles en l'absence de terres). Certains se reconvertissent dans le maraîchage sur des zones délaissées par les ICS ou celles où sont rejetés les déchets et sous-produits de l'activité industrielle.

¹ Voir aussi source internet 9.

De même, il existe un lien avec l'analyse des dynamiques foncières (WP1) à travers l'étude du droit (foncier) qui permet aux ICS d'exproprier les paysans, et des négociations menées avec les habitants et élus des lieux d'accueil.

Enfin, les effets des ICS sur l'environnement sont également intéressants pour ECOCITE, et cela notamment dans le cadre des travaux menés dans le WP3.

En effet, la pollution est utilisée par certains acteurs politiques comme objet de revendication et donc de négociation auprès des ICS pour le financement d'aides sociales en faveur des collectivités riveraines. Les ressources engendrées par les ICS, emplois, subvention des communautés rurales, aides sociales, indemnités et rente de la pollution représentent des enjeux disputés.

Les données collectées dans les domaines foncier, agricole et environnemental forment la base de notre travail. Elles nous serviront à identifier les interrelations entre les acteurs, leurs stratégies et les rapports de pouvoir de manière à rassembler assez d'éléments explicatifs pour valider ou réfuter notre thèse principale : **la concertation entre les ICS et la population riveraine (ou leurs représentants) peut diminuer le risque de conflits liés à la présence des ICS, et ainsi participer à un développement durable dans la zone riveraine.**

Dans ce rapport, nous commencerons par une synthèse de notre approche théorique et méthodologique. Ensuite nous présenterons le contexte aussi bien national (le Sénégal) que local (notre zone de recherche). Dans la partie suivante, nous décrirons brièvement le paysage institutionnel constitué autour du processus de la frontière minière que nous exposerons ensuite plus en détail. Nous analyserons en même temps les acteurs, les groupes stratégiques, leurs perceptions, leurs interrelations et leurs stratégies concernant les points de conflit et les enjeux repérés. Enfin, dans ce même chapitre, nous présenterons l'ensemble des arènes identifiées et les jeux des acteurs d'un point de vue général. En conclusion, nous développerons la réponse à notre thèse principale.

I. APPROCHE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

L'objectif de notre étude est, d'une part, d'identifier les acteurs impliqués dans une problématique spécifique génératrice de conflits ouverts ou latents, et, d'autre part, d'observer et de comprendre leurs interactions et leurs stratégies. Ces démarches, et surtout l'analyse finale qui apportera des éléments de réponse à la question centrale, requièrent l'usage d'une méthodologie et d'une théorie adaptées.

1. Théorie

Notre zone de recherche est constituée de trois secteurs reliés : un secteur urbain, un secteur rural et un secteur industriel. Ceux-ci sont le théâtre de dynamiques sociales et surtout socio-économiques. Saisir ces dynamiques, les *acteurs* et leurs *stratégies* dans les *arènes* étudiées, requiert une base théorique dynamique, telle que proposée par l'école d'anthropologie sociale de Manchester depuis les années 50. Leurs résultats théoriques ont été repris, appliqués et adaptés dans des travaux plus récents de Bierschenk, & Olivier de Sardan (1998) et de Bierschenk, Chauveau & Olivier de Sardan (2000, 2002). Ils forment notre base théorique et sont les sources de définitions des concepts suivants : **conflit, groupe stratégique, arène, interface, courtier (*broker*) et frontière minière.** Le concept de frontière interne est développé dans les textes de Kopytoff 1987, Chauveau, Jacob & Le Meur 2004, Grätz 2004, Le Meur 2004.

Nous considérons notre zone de recherche comme « une arène, traversée de conflits où se confrontent divers "groupes stratégiques" »².

Nous nous sommes particulièrement intéressés aux *points de conflits*, ou *points de discordes*, existant entre les acteurs, car ils sont révélateurs de leurs actes et de leurs stratégies.

Les conflits sont des indicateurs privilégiés du fonctionnement d'une société locale. Ce sont aussi des indicateurs du changement social, particulièrement pertinents pour une anthropologie du développement.

Bierschenk, Olivier de Sardan (1998 : 260)³.

Suivant l'exemple de Bierschenk & Olivier de Sardan, nous ne considérons pas seulement le conflit comme « l'expression d'intérêts "objectifs" opposés, mais aussi [comme] l'effet de stratégies personnelles, plus ou moins insérées dans des réseaux et organisées en alliances »⁴.

Nous privilégions le terme de points de discordes plutôt que points de conflits car la situation de notre zone d'étude est caractérisée par l'existence de conflits latents qui peuvent se muer en conflits ouverts.

La définition de l'**arène** présentée par Bierschenk & Olivier de Sardan (1998) renvoie à la notion de conflit :

Une arène (...) est un lieu de confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs.

Bierschenk, Olivier de Sardan (1998 : 263)⁵.

Nous appliquons ce concept dans un cadre local où les acteurs et groupes stratégiques sont en forte compétition pour obtenir ou contrôler des ressources qui représentent les enjeux de leurs interactions.

Un **groupe stratégique** est constitué d'« individus dont on peut supposer qu'ils partagent une même position face à un même "problème" (qui peut évidemment être de nature économique ou non) »⁶. Les frontières des groupes stratégiques évoluent en fonction des problématiques. Un même individu peut appartenir à divers groupes stratégiques pour répondre aux multiples enjeux des arènes dans lesquelles il agit. Un groupe stratégique peut ainsi dépasser les limites ethniques ou villageoises et ne correspond pas à la définition sociologique classique de groupes sociaux caractérisés par la permanence et l'indépendance relative vis-à-vis du contexte⁷.

Nous utilisons le concept de **courtier** ou **broker** tel que le définissent Bierschenk, Chauveau & Olivier de Sardan (2002) :

He (Boissevain; S.K.) sees the broker as an « entrepreneur » who actively manipulates people and information on his own initiative: "A broker is a professional manipulator of people and information who brings about communication for profit" (Boissevain, 1974: 148). Brokers have no personal control over "first degree resources" (land, jobs, subventions, credits, specialized knowledge, etc.), but they have strategic contacts with those who control these resources: "A bro-

² Bierschenk, Olivier de Sardan 1998 : 258

³ Des considérations plus profondes sur le *conflit* se trouvent sur les pages 258 et sq.

⁴ Bierschenk, Olivier de Sardan 1998 : 260

⁵ Le concept d'arène est expliqué plus en détail aux pages 262 et sq..

⁶ Bierschenk, Olivier de Sardan 1998 : 265

⁷ Bierschenk, Olivier de Sardan 1998 : 265 et sq.

kers capital consists of his personal network of relations with people” (ibid: 158).⁸

Bierschenk, Chauveau & Olivier de Sardan (2002 : 16).

Le courtier utilise ses *ressources de deuxième degré* pour influencer ou même contrôler le flux des *ressources de premier degré*. Sa double ou multiple affiliation au sein de deux ou plusieurs sphères entre lesquelles existe un tel flux lui donne une marge de manœuvre autorisant des stratégies variées. Les « sphères » sont souvent caractérisées par une inégalité dans la distribution du pouvoir, variable selon les contextes, très marquée dans notre cas. La reconnaissance du courtier par les acteurs appartenant à ces sphères lui confère un rôle de médiateur. La confiance d'une sphère envers le courtier est utilisée par celui-ci pour susciter la confiance de l'autre, et réciproquement. Lorsqu'il surveille (simultanément) leurs « entrées », on parle alors de « **gate keeping** », ce qui lui permet d'influencer ainsi le flux d'informations, voire les flux de ressources entre elles. La combinaison entre sa reconnaissance, la confiance envers lui et les multiples stratégies appliquées, ajoutée à son positionnement à l'« **interface** »⁹, lui donne la possibilité de les manipuler et ainsi, de mener à terme ses propres objectifs. Pour ses « services », le courtier attend une « commission », commission au sens large et non sous forme de rémunération en argent. Les objectifs propres du courtier et ses attentes de commission ne sont pas forcément égoïstes ou relevant d'un esprit machiavélique, ils peuvent aussi profiter à l'ensemble des acteurs de l'arène. Nous utilisons donc le terme de courtier de manière non normative¹⁰.

La **frontière minière**, ou **front minier**, décrit au sens restreint l'avancée de l'exploitation minière. Dans l'exploitation à ciel ouvert, les machines à creuser étendent l'espace exploité et repoussent ainsi la frontière minière.

Au sens large, la frontière minière est un phénomène qui engendre des effets directs et/ou indirects sur le plan socio-économique. Dans les espaces situés à l'avant du front minier, c'est-à-dire les espaces libres menacés par l'avancée de la frontière minière, les habitants risquent d'être expulsés, initiant un cycle composé de mécanismes complexes : après *l'expulsion* des villageois, leur *réinstallation* entraîne la *dépossession secondaire* des populations des villages voisins. Le cycle se ferme à l'arrière du front minier avec la *prise en charge des espaces miniers abandonnés* par quelques agriculteurs¹¹.

2. Méthodologie

L'équipe de recherche est constituée de Victor Tine, sociologue sénégalais d'ENDA-GRAF Dakar, et de Sascha Kessler, étudiant allemand en ethnologie, sciences politiques et économie politique de l'Université Johannes Gutenberg de Mayence qui mène un stage de six mois à ENDA-GRAF dans le cadre du programme ECOCITE. Nous avons exécuté les enquêtes seuls, à l'exception de quelques entretiens réalisés avec l'appui de Pape Seck (ENDA-GRAF) et Ousmane Gueye (IFAN/UCAD).

⁸ « Il (Bossevain, S.K.) voit le courtier comme un « entrepreneur » qui manipule activement les personnes et informations sur sa propre initiative : Un courtier est un manipulateur professionnel des personnes et informations qui tire profit de communication (Bossevain 1974 : 148). Les courtiers n'ont pas de contrôle sur ressources de premier degré (terres, emploi, subventions, crédits, connaissances spécialisées, etc.), mais ils ont des contacts stratégiques avec eux qui contrôlent ces ressources : Le capital d'un courtier consiste en son réseau de relations personnel (ibid : 158). » Traduction : S.K.

⁹ Pour l'approfondissement du concept d'« interface » : Long 1975, 1989, 1994.

¹⁰ Bierschenk, Chauveau, Olivier de Sardan, 2002 : 14 et sq., Bierschenk, Chauveau, Olivier de Sardan, 2000 : 6 et sq. ; Ils s'appuient, entre autres, sur des considérations de Mendras (1976).

¹¹ voir schéma 1.

Toutes les démarches de recherche ont été effectuées en étroite coopération entre nous. Lors de la phase analytique, l'équipe multidisciplinaire d'ECOCITE nous a apporté son aide. Cela a permis l'échange d'idées et la synthèse des différents points de vue.

L'idée de départ qui était d'analyser comment étaient perçues les ICS par les acteurs riverains était trop générale. Pour cette raison, il nous a fallu recentrer notre sujet. Le fort impact du processus de la frontière minière que nous avons perçu lors des premiers entretiens nous a amené à nous intéresser plus particulièrement aux dynamiques qu'elle engendrait.

Nous sommes conscients que notre propre point de vue par rapport aux ICS reste marqué par un « état d'esprit écologiste ». C'est pourquoi nous sommes restés vigilants au cours des enquêtes pour ne pas influencer les opinions des acteurs. L'élaboration du guide d'entretien¹² prend en compte ce « transfert », et tente de le limiter.

Il en est de même dans la phase analytique car nous visions une certaine neutralité. Il faut cependant admettre que nous ne pouvions nous départir intégralement de notre subjectivité.

Pendant toute la recherche il nous a été difficile de garder une position complètement neutre face aux acteurs locaux en raison de leurs perceptions d'ENDA. Le nom d'ENDA est très connu dans toute la région et synonyme de projets d'appui social. De part le liens d'ECOCITE avec ENDA, notre recherche est aussi perçu par certains acteurs, notamment par la communauté rurale de Taïba Ndiaye et par l'ASET, comme porteur de ressources utiles pour servir leurs intérêts face aux ICS. Ils espèrent que ce projet de recherche fournira des données valables pour avoir des arguments solides dans les négociations avec les ICS, ou même, qu'il prenne lui-même en charge ces négociations. En ce que concerne la population, elle espère obtenir la mise en place de projets sociaux comme une case de santé ou une campagne d'alphabétisation. Ajoutée à cela, la présence européenne, image de « bailleur de fonds potentiel », a souvent engendré une attitude d'attente pour les interlocuteurs.

Nous considérons le programme ECOCITE comme un acteur dans la zone de recherche. C'est surtout son WP4, qui joue le rôle d'un traducteur¹³ pour les acteurs locaux car la restitution des résultats de recherche peut leur fournir des informations importantes pour la prise de décision.

Ainsi, ECOCITE est devenu un enjeu dans l'arène de notre recherche et certains acteurs essayent d'en tirer bénéfice.

Les sites de Mboro et Darou Khoudoss ont été choisis par le programme ECOCITE en raison des caractéristiques de leur dynamique d'expansion urbaine et industrielle. Mais le point central de notre étude étant le processus de la frontière minière et ses conséquences, il fut nécessaire d'y intégrer les communautés rurales voisines. De plus, il a fallu constater que les conflits, notamment autour de la délocalisation, dépassaient les limites administratives. C'est pour ces raisons que nous avons inclus, outre Mboro et Darou Khoudoss, les communautés rurales de Méouane et Taïba Ndiaye.

La première étape, avant la recherche sur le terrain, a consisté en une recherche documentaire pour nous familiariser avec la zone de recherche. Malheureusement, les documents sociologiques existants concernant la région ne sont pas nombreux. C'est pourquoi cette recherche se base surtout sur des rapports internes du projet ECOCITE, sur quelques documents Internet et sur la presse.

Les travaux sur le terrain se sont déroulés sur une durée d'environ 60 jours répartis de novembre 2003 à avril 2004. Notre base était Darou Khoudoss où nous avons logé dans une famille installée dans cette région depuis la fin des années 1960. Le père avait obtenu un travail aux ICS. Un de ses

¹² Voir en annexes

¹³ Pour le concept de traduction, voir Callon (1986).

trois fils était également ouvrier permanent des ICS, un autre avait un contrat en tant que journalier. Ce schéma familial s'est avéré bénéfique pour notre étude.

Les entretiens semi-structurés (ESS) avec les 10 *focus groups* mais surtout la cinquantaine d'entretiens individuels et l'observation participante nous ont fourni des données qualitatives. Mises à part quelques exceptions, tous les entretiens ont été exécutés en équipe, autrement dit par Victor Tine et Sascha Kessler. Notre guide d'entretiens¹⁴ nous a servi de fil conducteur pour les ESS. Cependant nous avons toujours laissé la porte ouverte à un dialogue avec les interlocuteurs. Selon leur souhait, la conversation se réalisait en français ou en wolof, avec une traduction assurée par V. Tine. A quelques exceptions près, l'enregistrement audio n'a pas été possible. Nous avons donc pris des notes au cours des entretiens. Ils ont été réalisés avec des représentants de la population (élus locaux ou chefs de villages), des personnes ressources, des responsables de certains organismes et des chercheurs sur place ainsi que des habitants « ordinaires ». Nous avons consciencieusement choisi nos interlocuteurs selon des critères spécifiques qui sont l'activité professionnelle, l'âge et le sexe¹⁵.

L'observation participante sur place nous a permis de développer notre propre point de vue sur l'impact du processus de la frontière minière et sur ses conséquences. Les focus groups étaient utiles pour une première approche et pour l'observation des stratégies au sein d'un groupe spécifique. Les ESS individuels ont révélé des perceptions différentes et des stratégies individuelles. En croisant les informations obtenues par différents interlocuteurs, ils ont également permis de valider nos données.

Il est à noter que notre échantillon constitué de 65 entretiens sur une population totale de 119.460 habitants reste limité. Nous avons donc essayé de compenser cela en interrogeant des habitants représentants de la population, comme des chefs de village, des élus, ainsi que des chercheurs experts de la région. De même, l'étroite période de recherche n'a pas permis d'examiner de près les stratégies et intérêts individuels.

Il y a peu de données validées sur notre sujet. On ne trouve pratiquement pas d'analyses sur les effets entraînés par la présence des ICS sur l'environnement. La base de notre rapport est constituée surtout des déclarations des acteurs locaux et notre description reste, « en fait, ce que l'ethnographe a retenu de ce qu'il a compris à partir de ce que les informateurs lui ont dit de ce qu'eux-mêmes ont compris »¹⁶. Excusez-nous pour le caractère un peu indigeste de cette citation, mais elle reflète très bien les difficultés que nous avons rencontrées quant à l'adéquation entre « le réel » et « l'entendu ». Les descriptions données par les acteurs sur leurs situations contenaient souvent des éléments contradictoires et il nous a été difficile de les vérifier. Malgré toutes les difficultés sur place, nous avons pu rassembler assez de données pour présenter un rapport qui intéresse le projet ECOCITE.

¹⁴ Voir en annexes.

¹⁵ La réalisation d'entretiens avec des responsables des ICS était bloquée par eux. Plusieurs demandes d'informations sur les ICS adressées à la direction générale ont échoué. (Voir la copie de la dernière lettre adressée au PDG en annexes)

¹⁶ Sperber, 1982 : 22 ; cité selon Olivier de Sardan 2003 : 17

II. CONTEXTE GENERAL

1. Le Sénégal

Le Sénégal, pays situé à l'extrémité Ouest de l'Afrique, est un des pays d'Afrique noire marqués par des problématiques diversifiées d'urbanisation.

Sa population (10.508.307, estimée en juillet 2003¹⁷) demeure très jeune. L'âge moyen est de 17,8 ans et la répartition des tranches d'âge indique que 43,7% de la population a moins de 14 ans¹⁸. Sa croissance démographique de 2.56%¹⁹ et la forte immigration économique²⁰ engendrent une croissance urbaine de 4% au plan national et un taux d'urbanisation de 45.5%²¹. Ces dynamiques font du Sénégal un pays fortement urbanisé mais créent en même temps de multiples problèmes de gestion des espaces aussi bien au niveau urbain que rural.

L'agriculture d'aujourd'hui n'a plus sa position primordiale dans l'économie comme à l'époque des grandes exportations d'arachide vers l'Europe jusque aux années 1960. La chute du prix de l'arachide sur le marché mondial pendant les années 60 et les sécheresses des années 70 et 80 forcèrent l'économie à changer²². En 1987/88, l'agriculture ne représentait plus que 10% du Produit National Brut (PNB)²³ tandis que le secteur tourisme et service occupait 52% et que l'industrie, l'exploitation minière, la pêche et la transformation des produits alimentaires représentaient 38%²⁴. Cela nous montre l'importance de ces deux derniers secteurs et la position relativement marginale de l'agriculture dans la constitution du PNB. Cette évolution entraîne en même temps un exode rural²⁵ qui augmente le taux de croissance urbaine, au delà du fort taux de natalité.

Les ressources naturelles du Sénégal sont limitées. A côté du poisson et du fer, le phosphate est une ressource très significative pour l'exportation et donc pour le PNB. Le partenaire d'exportation principal est l'Inde avec 20.7% de la masse d'exportation²⁶. Elle est aussi en même temps un des plus grands associés et clients des ICS.

Du fait de la domination des secteurs de l'industrie et des services, comparativement forte par rapport à d'autres pays africains, du taux élevé d'urbanisation et de l'existence de certaines infrastructures, le Sénégal se présente avec les caractéristiques des pays nouvellement industrialisés.

Sur le plan politique, nous rappelons que le Sénégal a été une colonie française jusqu'au 20 août 1960, date à laquelle il a accédé avec Léopold Sedar Senghor à l'indépendance. La même année L.S. Senghor devint chef de l'Etat et instaura une république présidentielle. Après 20 ans en fonction, L. S. Senghor céda volontairement le pouvoir à Abdou Diouf (Parti Socialiste, PS), son ancien Premier ministre qui gouverna jusqu'en 2000. Il fut remplacé le 4 avril 2000 par l'actuel président Abdoulaye Wade (PDS - Parti Démocratique Sénégalais) qui gouverne avec l'appui de la

¹⁷ source internet 1)

¹⁸ source internet 1)

¹⁹ source internet 1), estimé pour 2003

²⁰ voir les descriptions de cas individuels en Ware 1979 et les constats de Loimeier 2001: 311f.; Thioub, Diop, Boone 1998: 79f.; ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 30; Fall, Gueye, 2003 : 2ss. ; Fall, Fall, 2001 : 8s.

²¹ MUAT/DAT, 1998.

²² Mbodj 1993 : 95 ss.

²³ 16.2 Milliards US\$, estimé pour 2002 ; source internet 1)

²⁴ Delgado, Jammeh 1991: 2

²⁵ Loimeier 2001: 311

²⁶ source internet 1)

coalition hétéroclite SOPI²⁷. L'implication de partis de l'opposition dans le gouvernement représente une rareté sur le continent africain²⁸ et explique la présence d'idéologies opposées au sein du gouvernement. L'alternance entre PS et PDS entraîne beaucoup de reconversions politiques jusqu'au niveau local, et notamment dans la zone de recherche.

L'actuel président continue la politique de décentralisation qui fut instaurée par les lois correspondantes de 1972, 1990 et 1996. Sur le plan économique, il poursuit une politique libérale avec relativement peu d'égard pour le secteur agricole. Des projets gigantesques, comme le déplacement du principal aéroport international de Dakar vers Diass ou la construction de la « Nouvelle Ville²⁹ » paraissent occuper une place plus importante dans la politique de A. Wade que l'appui au secteur agricole. Enfin, il est particulièrement intéressant pour notre étude de constater que l'Etat sénégalais a signé, mais pas ratifié, le *contrat international pour la réglementation de déversement maritime*³⁰ ce qui facilite le déversement de sous-produits dans la mer par les industries comme les ICS.

Après cette présentation succincte permettant la familiarisation avec le contexte général du Sénégal, nous pouvons nous consacrer au contexte plus spécifique de notre étude.

2. Contexte de l'étude

Le contexte qui vous est ici présenté concerne la zone de notre recherche délimitée par les communautés rurales de Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye, Méouane et par la commune de Mboro.

Certaines difficultés rencontrées lors de la collecte d'information doivent être mentionnées : tout d'abord, le déficit en études sociologiques sur la zone de recherche, mais aussi une rétention d'information par certains acteurs tel que les ICS ou encore un manque de connaissance chez d'autres.

2.1 Contexte géographique

Le site de notre recherche se trouve dans la zone des Niayes qui s'étend sur 180 km le long de la mer, de Dakar à St. Louis, sur une largeur variant entre 5 et 30 km. Grâce à son doux climat, à ses terres fertiles et à l'accessibilité de la nappe phréatique, les Niayes offrent des conditions favorables à l'agriculture.

Les trois communautés rurales de Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye, Méouane et la commune de Mboro forment la zone de notre étude³¹ ; elles sont situées à environ 90 km au nord de Dakar. Ces trois communautés font partie de l'arrondissement de Méouane et sont, comme la commune de Mboro, rattachées administrativement au département de Tivaouane et à la région de Thiès.

2.2 Historique

Les villages de Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye, Méouane et Mboro se sont constitués à partir de 1936/37, à la suite d'une initiative coloniale visant à exploiter les possibilités agricoles de la zone.

²⁷ Sous le nom SOPI (Wolof : « alternance ») se regroupent des politiciens de l'aile droite jusqu'à gauche

²⁸ Chabal, Daloz 1999: 56

²⁹ Projet de construire une ville entière pour les sièges administratifs du gouvernement et autres organismes internationaux, inspiré par la capitale brésilienne, Brasilia.

³⁰ Source internet 1)

³¹ cf. Carte 2

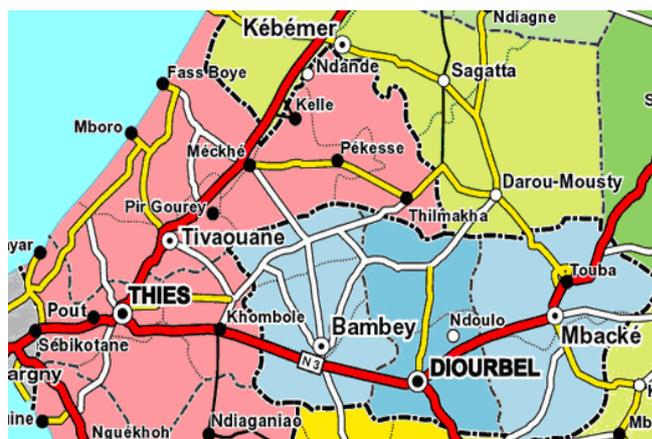
Depuis cette époque s'est développée dans la région une longue tradition d'horticulture qui perdure jusqu'à aujourd'hui³².

La branche minière des ICS³³ pénétra pour la première fois dans la zone en 1957 par le biais d'une commission française d'expertise qui recherchait des terres riches en phosphates. En 1958, commencèrent les premiers travaux d'implantation des ICS avec la construction de la mine qui aujourd'hui modifie encore le paysage avec de grands terrils de sable³⁴.

À partir du 17 juin 1964, la loi 64-48 sur le « domaine national » entra en vigueur et fit de toutes les terres des propriétés de l'Etat. L'acquisition des terres sur lesquelles se déployèrent alors les ICS fut aussi facilitée par une telle loi, l'Etat étant lui-même associé à ces dernières à hauteur de 47,42%³⁵. Il y aurait eu également une négociation entre les ICS et une personne qui prétendait être le propriétaire de l'ensemble du territoire exploité³⁶. Les limites des terres acquises furent alors maintenues au secret par les ICS, et ce jusqu'à aujourd'hui³⁷.

A partir de 1962, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la loi sur le domaine national, plusieurs villages devaient être déplacés à cause de l'expansion de la mine. Le premier village était Darou Khoudoss suivi en 1966 par Kër Mor Fall, en 1972 Ndomor puis par Daf I et Daf II, Mbambara, Medina Fall, Thiamruss, Tanim, Ngaye Diagne et récemment Kër Magor³⁸. Ndoiyène sera le prochain village à se déplacer. En règle générale, les villageois délocalisés déménagent vers les communautés rurales de Taïba Ndiaye et Darou Khoudoss, de telle sorte que Kër Mor Fall, Medina Fall, Thiamruss, Ngaye Diagne, Tanim et Kër Magor sont devenus des villages de la communauté rurale de Darou Khoudoss, tandis que Ndomor, Daf I et Daf II ont été intégrés à la communauté rurale de Taïba Ndiaye.

Les grandes sécheresses des années 70 et 80 eurent beaucoup d'incidences sur la zone des trois communautés rurales actuelles de Darou Khoudoss, Méouane, Taïba Ndiaye et sur la commune de Mboro, et cela non seulement sur le plan écologique mais aussi sur le plan social. Le rapport ISRA, LACT/UCAD (2003) constate notamment une diminution du niveau de la nappe phréatique, une salinisation des terres et une perte de la biodiversité végétale et faunique³⁹. De plus, le rapport constate une forte migration des régions productrices d'arachides plus fortement affectées



Carte 1 : Région de Thiès avec Mboro, la zone de recherche (cercle). www.au-senegal.com © DTGC

³² Cf. Fall, Gueye, 2003 : 3, 20; Source d'Internet 2)

³³ dans le rapport nous utilisons uniformément le terme ICS bien que avant leur fusion en 1996, la branche minière (alors nommée CSPT, dont il est ici question) et la branche chimique (ICS) étaient autonomes. Voir plus bas.

³⁴ 3.12.03 O. Diop

³⁵ voir la présentation des acteurs pour plus de détails

³⁶ 3.12.03 O. Diop

³⁷ 3.12.03 O. Diop ; 19.01.04 O. Gueye

³⁸ 19.11.03 focus groupe conseiller ruraux / chef des villages ; Malheureusement les données complètes n'étaient pas à notre disposition au moment de la publication ; une personne autochtone est chargée d'élaborer une historique complet des cas de délocalisation pour le compte d'Ousmane Gueye de l'IFAN. Elle montrera les dates, les lieux et le nombre de personnes délocalisées et sera mise à disposition du programme par O. Gueye.

³⁹ Cf. ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 11; Ecocité Sénégal, 2003: 10 et seq.

par les sécheresses vers les Niayes ainsi qu'une migration due à l'attraction du bassin d'emploi que représentaient les ICS⁴⁰.

En 1982, la nouvelle usine des ICS, appelée localement « la chimie », est mise en service, ce qui est perçu par une grande part de la population comme le début de la dégradation environnementale⁴¹.

En 1995, l'entreprise minière CSPT et les ICS fusionnent sous le seul nom d'ICS⁴².

Le dernier événement important est la constitution administrative de la commune de Mboro et parallèlement celle de la communauté rurale de Darou Khoudoss en février 2002 par le décret 2002/173.

2.3 Situation environnementale

L'aspect de l'environnement des Niayes s'est fortement transformé. En 1959, Parillaud décrivait la végétation comme ayant « l'aspect d'un maquis impénétrable » ou « une végétation dense qui prend l'aspect d'une jungle »⁴³. Cette description contraste fortement avec la situation actuelle caractérisée par « une végétation clairsemée, des espaces dénudés et des lacs asséchés »⁴⁴.

Néanmoins, le climat doux, les terres fertiles et l'accès à l'eau représentent un milieu très favorable à l'horticulture.

La situation *hydraulique* est un sujet particulièrement sensible car tout le secteur de l'agriculture dépend fortement des ressources en eau. La profondeur de la nappe phréatique dépasse rarement 50 m, son alimentation est totalement dépendante de la pluviométrie. On constate un assèchement sévère de la nappe phréatique de certains villages où l'eau, présente à 4 ou 8 m de profondeur dans les années 80, l'est aujourd'hui à 30 m⁴⁵. Les paysans accusent les ICS en raison, d'une part, de leur forte consommation en eau pour l'usine chimique et, de l'autre part, du pompage des eaux souterraines pour l'exploitation minière⁴⁶. Mais il ne faut pas ignorer non plus, que le gaspillage de l'eau par les maraîchers est aussi à l'origine de cette baisse.⁴⁷ Les ICS ont proposé à quelques villages le rattachement à leur réseau, lui-même alimenté par la nappe phréatique. Mais la qualité de l'eau de la nappe phréatique est inquiétante. Les sols sableux la rendent d'autant plus sensible à la contamination et à la dégradation⁴⁸. Sa concentration en nitrates à Mboro est de l'ordre de 472 mg/l, ce qui signifie qu'elle dépasse fortement la norme OMS qui est de 50 mg/l⁴⁹. Pour les autres lieux riverains aux ICS, la dernière étude de la nappe date de 1962 et n'est plus représentative.

La pollution affectant l'écosystème de notre zone de recherche, provient de l'agriculture, à travers l'utilisation excessive de pesticides et d'engrais, des habitations et de la forte concentration hu-

⁴⁰ Cf. ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 30; voir aussi Fall, Gueye, 2003 : 2 et seq. ; Fall, Fall, 2001 : 8 et seq.

⁴¹ 07.1103 focus groupe ASET

⁴² PALPICS 200X : 5

⁴³ Citation selon ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 40, Parillaud 1959 n'est pas spécifié dans la bibliographie.

⁴⁴ Cf. ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 40 ; ici se trouvent des informations plus détaillées sur la régression du couvert végétal mais aussi une analyse des sols de la région.

⁴⁵ Entretiens 28.02.04, 05.03.04 ; LAYIF, 1999. Le niveau des puits dans la région de Joal, qui est similaire du point de vue de l'écosystème, a remonté après les sécheresses des années 70 et 80 à une profondeur de 7-8 m.

⁴⁶ Source internet 7) : tableaux 1 et 2.

⁴⁷ I. Cisse 22.11.03

⁴⁸ Cf. ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 31ss. ; ENDA, 2003 : 7s. ; ENDA, ISRA, IFAN, 2002 : 4

⁴⁹ Cf. Fall J.P.Y., 2000 cité selon : ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 33

maine sur les terres sableuses associées à un assainissement sauvage et une mauvaise gestion des déchets, en particulier des sous-produits des ICS⁵⁰.

La pollution causée par les ICS paraît la plus évidente et en même temps la plus mal étudiée.

Malgré le déficit d'études d'impact des ICS sur l'environnement de Mboro, il est évident que sa présence dans ce milieu est source de diverses nuisances. (...) Par ailleurs, ce qui est évident et constaté, c'est que les ICS constituent un réel facteur de pollution atmosphérique mais aussi, marine.

ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 38

Ainsi, on trouve de grandes quantités de soufre pur dispersé le long des pistes entre son lieu de provenance, le port de Dakar, et les ICS à Darou Khoudoss⁵¹. Elles sont visiblement un danger pour la santé humaine et animale en raison des infiltrations et de la pollution de la nappe phréatique et semblent également être la cause d'incendies. Les fumées acides et malodorantes rejetées par l'usine sont encore perceptibles à grandes distances selon la direction du vent affectant les hommes, les animaux et la végétation. Les résidus d'acides sulfuro-phosphatiques, appelés « jus fluo », déversés à la mer sur la plage de Khondio menacent la santé à travers la consommation de poissons intoxiqués. Enfin le transport de ces résidus par des camions citerne de 12m qui traversent la ville de Mboro, et notamment son marché, constitue un danger pour les habitants. Leur rythme de passage est très fréquent et représente un grand risque d'accidents⁵².

2.4 La population

La région des Niayes abrite plusieurs grandes villes comme Dakar et St. Louis, et possède la plus forte densité de population du Sénégal ; le taux d'habitants au km² était de 44,6 en 1988 et de 62,5 en 2000 (estimation), tandis que les taux nationaux moyens correspondant étaient de 35 (1988) et de 48 (2000)⁵³. Le fort taux de croissance dans la zone s'explique par le taux de natalité élevé mais surtout, par les flux migratoires vers cette région en raison des aptitudes agricoles de la zone et du développement industriel plus important que dans la plupart du reste du pays. La zone de recherche représente une région hybride avec des aspects ruraux, urbains ou industriels.

La communauté rurale de **Taïba Ndiaye** est la communauté à plus forte densité avec 161,17 habitants au km² (22564 habitants, 140 km²). Elle se trouve au sud-ouest des ICS à côté de la route D-702. Cette communauté est dirigée par le président Alé Lô (PDS) en fonction depuis 1990.

Le taux de croissance démographique de Taïba Ndiaye de 3% s'explique par le flux migratoire lié à l'attraction des ICS puisque le pourcentage de salariés employés par les ICS s'élève à 6.5%⁵⁴.

Méouane, communauté rurale de 30.297 habitants sur 334,3 km² (90,63 hab./km²), est situé à l'Est et sud-est de l'usine des ICS. Elle est la communauté la plus isolée mais malgré cela, fortement affectée par la pollution et l'expansion minière⁵⁵. Son président est Djibril Kandji du PDS.

Ndiaga Matar Ndiaye (PDS) est le président de la communauté rurale de **Darou Khoudoss** qui héberge les usines chimiques et minières des ICS. Elle est la communauté rurale qui comporte le taux le plus élevé d'ouvriers des ICS. Avec 47.176 habitants et 548 km² (86,09 hb/km²), Darou

⁵⁰ Cf. ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 32ss., comme les tableaux de la source internet 7) montrent, les ICS même sont conscientes des nuisances qu'elles causent, quelles mesures elles appliquent pour leur diminution et leur effectivité reste à vérifier.

⁵¹ Voir photo 4 en annexes

⁵² Cf. ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 38s. ; Fall, Gueye 2003 : 8 ; Source Internet 3) ; Foto 1 en annexes

⁵³ toutes les données: ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 30; Fall, Gueye, 2003 : 2ss. ; Fall, Fall, 2001 : 8s.

⁵⁴ PALPICS 200X : 9

⁵⁵ PALPICS 200X : 6s.

Khoudoss est la communauté rurale la plus grande. Son budget s'élève à 83 millions F CFA annuels⁵⁶. La communauté rurale et la commune de Mboro ont été fondées par le décret 2002/173 du 24 février 2002. Avec ce décret, Darou Khoudoss entoure complètement la ville de Mboro.

La commune de **Mboro** compte 19.423 habitants pour une superficie inconnue. Son taux de croissance de 8,6% dépasse largement la moyenne nationale qui est de 2,9%⁵⁷. Il a eu comme conséquence une forte pression démographique perceptible en ce qui concerne la disposition des espaces habitables, cultivables et utilisables pour la décharge des déchets. Son territoire très étroit au nord-ouest de l'usine est ceinturé par la communauté rurale de Darou Khoudoss. La mairie, dirigée par le maire libéral Djiby Yade du PDS, dispose d'un budget limité d'à peine 100.000.000 F CFA par an⁵⁸.

Tableau 1 : Données démographiques et de superficie⁵⁹

Commune / Communauté rurale	Habitants	Superficie en km² total / cultivable	Taux d'habitants par km²	Villages
Mboro	19.423	Non connu	---	---
Darou Khoudoss	47.176	548 / 413	86,09	68
Taïba Ndiaye	22.564	140 / 107	161,17	39
Méouane	30.297	334.3 / ---	90,63	92
Total	119.460	Plus de 1022.3	---	199

La densité de population des trois communautés rurales dépasse nettement la densité moyenne nationale de 53,56 hb/km²⁶⁰ et l'on peut penser que c'est également le cas de Mboro.

Dans la zone de recherche, on trouve divers groupes ethniques qui cohabitent pacifiquement : Wolof, Diola, Serer, Toucouleur et Peul. Concernant notre recherche les ethnies n'ont pas d'importance particulière car nous n'avons pas ressenti de distinctions entre elles. Durant notre recherche, la cohabitation entre chrétiens et musulmans n'engendrait pas non plus de difficultés perceptibles.

2.5 Contexte socio-économique

L'agriculture est l'activité économique la plus importante dans notre zone de recherche car elle mobilise plus de 70% de la population et l'horticulture à elle seule, occupe plus de 60% de la population. D'autres activités y sont associées, telles que la commercialisation des produits, leur transport et toutes les activités liées à l'équipement agricole et au commerce des pesticides et engrais. Viennent ensuite l'arboriculture fruitière ainsi que l'agroforesterie qui occupent une place importante, tandis que l'élevage et la pêche jouent un rôle marginal pour notre étude⁶¹.

⁵⁶ 12.03.04 Focus Groupe à Darou Khoudoss

⁵⁷ Commune de Mboro, sur base du recensement de 2002

⁵⁸ Le Soleil 11.01.03, M. Datte 18.02.04

⁵⁹ Sources : Pour Mboro : Commune de Mboro sur base du recensement de 2002 ; pour les trois communautés rurales : Le CERP à Méouane sur base du recensement de 2002

⁶⁰ source internet 1)

⁶¹ Cf. ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 22 ss. 30; Ecocité Sénégal, 2003 : 9

Les Niayes sont le lieu de production de 80% de produits horticoles et fruitiers vendus à Dakar⁶² ce qui est révélateur de leur prépondérance économique au plan national.

La forte croissance de la population pousse l'agriculture à produire de plus en plus pour satisfaire les besoins nourriciers⁶³. Malgré tout, nous n'observons pas d'augmentation des surfaces cultivées⁶⁴ mais une intensification de l'agriculture avec l'utilisation de motopompes pour l'irrigation, de pesticides et d'engrais chimiques⁶⁵. En même temps la croissance des espaces d'habitations menace les terres de culture⁶⁶.

Cette intensification de l'agriculture n'est pas sans conséquences. L'usage excessif de pesticides et d'engrais chimiques est nuisible à la santé et l'utilisation des motopompes, sans gestion équilibrée de la ressource eau, entraîne un gaspillage de la nappe phréatique⁶⁷.

Les terres d'habitat et de culture sont devenues des ressources rares et ainsi sujettes à la compétition. Dans le domaine *foncier* on observe de nouvelles dynamiques que nous approfondirons plus tard.

À côté de l'agriculture, le secteur *industriel*, autrement dit les ICS, a une grande importance dans la zone de notre recherche. Leur influence sur le marché du travail est très forte. Selon leurs propres indications, elles comptent, sur leurs sites de Darou Khoudoss et Mbao, 2500 employés permanents⁶⁸, quelques 4000 emplois temporaires (journaliers, jardiniers) et plus de 5000 emplois indirects⁶⁹. Une embauche fixe chez les ICS signifie la sécurité de revenus pour une famille entière⁷⁰. Pour cette raison, l'embauche aux ICS est très recherchée par beaucoup de jeunes hommes. Mis à part le fait que les salaires des ICS jouent un rôle important dans l'économie locale⁷¹, la présence de cette industrie entraîne le développement d'autres activités, comme le travail des sous-traitants, les mécaniciens, des ferrailleurs etc. Les ICS ne payent pas leurs redevances fiscales en vertu d'un décret d'exonération fiscale arrêté lors du régime de l'ancien président Abdou Diouf. Il court jusqu'en juillet 2004. En revanche, elles payent une subvention annuelle de 90 millions F CFA aux trois communautés rurales, mais n'en versent pas à la commune de Mboro⁷².

Il est à noter que les loyers dans la zone, surtout à Mboro, ont doublé pendant les dernières années.

Les communautés rurales de Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et la commune de Mboro profitent de surcroît d'un autre avantage lié à la présence des ICS qui est : l'état exceptionnellement bon de l'infrastructure routière et sa connexion à la route départementale D702 et la route régionale R70, ce qui facilite le commerce avec les marchés de Thiès, Dakar et même avec la Gambie et la Mauritanie. C'est ainsi que la zone est devenue un fournisseur incontournable de produits horticoles et

⁶² Cf. ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 24, 54

⁶³ Cf. ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 4

⁶⁴ Une famille villageoise possède en moyenne entre 10 et 20 ha de terrain cultivable : estimation faite pendant la réunion avec l'ASET, 7.11.03.

⁶⁵ Cf. ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 31.

⁶⁶ Cf. Fall, Gueye 2003 : 8.

⁶⁷ Cf. ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 30 et seq. ; 22.11.03 I. Cisse.

⁶⁸ dont environ 2000 au site de Darou Khoudoss, selon 1.12.03 I. Ndour.

⁶⁹ Source internet 5.

⁷⁰ Le salaire d'un jeune ouvrier est d'environ 170.000 F CFA, un ouvrier plus expérimenté gagne environ 240.000 F CFA; entretiens : P. Faye, P. Tine, J. J. Tine ; pour le contexte : le coût de l'alimentation équilibrée d'une famille de 5 membres (2 adultes, 3 enfants) au Sénégal est d'environ 100.000 à 150.000 F CFA par mois, le salaire d'un professeur au lycée est 200.000 F CFA, une baguette coûte 150 F CFA, une banane moyenne 100 F CFA. (1 Euro = 655.957 F CFA).

⁷¹ En calculant 200.000 F CFA, estimé comme salaire moyen, mensuel pour 2000 ouvriers, cela engendre un pouvoir d'achat de 400.000.000 F CFA par mois – 4.800.000.000 F CFA par an.

⁷² A. Date 12.03.04.

fruitiers au niveau national et international⁷³. Seule Méouane reste isolée, reliée à la route D 70 seulement par une piste non goudronnée d'environ 15 km.

On note également quelques initiatives pour le développement du *tourisme* dans la région. Certaines ont échoué tels que le campement rural touristique de Khondio situé à proximité du déverseur de « jus fluo » ou encore l'initiative d'écotourisme située à Taïba Ndiaye. Le tourisme n'est pas un élément fort de l'économie locale cependant, la région possède un potentiel non exploité.

Pour résumer, on peut constater que la zone de recherche est fortement marquée par la présence des ICS. L'utilisation non raisonnée des ressources et leur exploitation intensive sans égard pour les conditions de vie de la population nous amènent à constater que la forte compétition autour des ressources locales engendre une fragilisation de l'environnement avec des risques d'aggravation, fragilité sur les plans écologique, économique et social, cela est principalement du au fait que les ressources naturelles dépendent du fonctionnement du principal secteur socio-économique de la région : l'agriculture. Cette non prise en compte de la durabilité de la gestion des espaces et des ressources engendre des germes de conflits entre les habitants. En effet, la poursuite des pratiques d'exploitation agricole et industrielle actuelles pourrait entraîner des dégradations irréversibles au niveau écologique, économique, social et sanitaire ; autrement dit, tout le contraire d'un développement durable⁷⁴.

3. Paysage institutionnel

Ce paragraphe présente brièvement et formellement les institutions impliquées dans les points de discorde ou conflits (potentiels) relatifs à la présence des ICS. Cependant nous nous sommes surtout intéressés aux enjeux liés à la progression de la frontière minière, à savoir les processus de délocalisation, d'expropriation et d'indemnisation des villages riverains en lien avec l'expansion minière.

Les trois communautés rurales et la commune de Mboro sont déjà décrites dans le paragraphe 2.2.5. Les enjeux, les stratégies et les interrelations entre institutions seront analysés plus en détail dans le chapitre suivant avec la description du processus de la frontière minière.

Tout d'abord, présentons les **Industries Chimiques du Sénégal** – les ICS. Cette gigantesque entreprise est omniprésente dans notre zone de recherche et surtout dans la communauté rurale de Darou Khoudoss qui héberge le site des ICS. L'implantation des ICS a débuté en 1957 sous couvert d'une recherche française sur les gisements de phosphate locaux. En 1958, la mine, encore nommée « Compagnie Sénégalaise de Phosphates Taïba, CSPT », est mise en service. En 1985 suit la construction d'une usine chimique par les ICS. En 1996 Taïba et ICS fusionnent sous le nom d'ICS et construisent ensemble en 2001 une seconde usine chimique⁷⁵. Le site de Darou Khoudoss abrite conjointement l'exploitation minière et la production chimique. Notons que notre intérêt se porte particulièrement sur la branche minière, génératrice de délocalisation des populations locales en raison de la constante expansion minière.

Actuellement, sur le site de Darou Khoudoss, le personnel de la mine est de 1200 personnes et celui de l'usine chimique de 800 employés permanents. L'entreprise embauche également près de 3000 journaliers et génère environ 4000 emplois indirects. Il existe un deuxième site des ICS à Mbao, près de Dakar, où l'on produit des engrais chimiques destinés à l'exportation vers les grandes nations cotonnières africaines : Mali, Burkina, Bénin ainsi que Togo, Guinée et Gambie. Cependant l'entreprise IFFCO en Inde est le principal acheteur d'acide phosphorique. Mbao est éga-

⁷³ Ecocité Sénégal, 2003 : 58 et seq. ; Fall Gueye, 2003 : 21 ; ENDA, ISRA, IFAN, 2002 : 7 et seq. ; Cf. ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 24, 54.

⁷⁴ Ecocité Sénégal, 2003 : 11 et seq.

⁷⁵ Source Internet 2, et 5, PALPICS 200X : 4 et seq.

lement le siège de la direction générale des ICS et ainsi le lieu où elles payent leurs impôts fiscaux. Le PDG des ICS, Djibril Ngom a, à la suite d'études d'économie en France et au Canada, fait carrière dans des institutions étatiques avant de prendre la direction des ICS le 15 mai 2000⁷⁶.

Dans leurs outils de communication, les ICS fournissent les données suivantes⁷⁷ :

Investissements déjà réalisés : plus de 300 milliards de F CFA

Projets de développement pour un montant de 150 milliards F CFA

Capital social : 115.000.000.000 FCFA

Capacité de production : Phosphates : 2.000.000 t

 P₂O₅ : 660.000 t

 Engrais (DAP, TSP, SSP, NPK) : 25.000 t

Entre 2000 et 2002, les ICS ont presque doublé leur production d'acide phosphorique⁷⁸. En 2002, les ICS sont devenus le quatrième producteur mondial de phosphates ; en 2003, le troisième⁷⁹.

L'associé majoritaire des ICS est le gouvernement sénégalais qui possède 47,42% des actions. Le deuxième associé est constitué des partenaires indiens, notamment le gouvernement (9,97%) et les entreprises privées IFFCO (14,32%) et SPIC (1,28%). Les partenaires africains sont le Cameroun (3,42%), le Nigeria (4,04%) et la Côte d'Ivoire (4,37%). Le reste se partage entre l'entreprise SCPA (4,87%), le NISSHO-IWAI (3,51%), la Banque islamique de développement (3,42%) et quelques associés minoritaires (3,38)⁸⁰.

90% de la production des ICS sont destinés à l'exportation, ce qui représente un chiffre d'affaires de 100 milliards de F CFA par an. L'importance dans l'économie nationale se traduit par le fait que les ICS contribuent à hauteur de 40 milliards de F CFA au PIB⁸¹.

A côté de leur rôle industriel, les ICS apparaissent aussi localement comme promoteur de projets de développement et notamment dans le secteur social.

Dans ce but, les ICS ont créé le **Projet d'appui à la lutte contre la pauvreté dans les zones riveraines des ICS (PALPICS)** à la mi-août 2002. Ce projet a finalement débuté avec un mois de retard, mi-septembre 2002. Il devrait s'achever fin décembre 2004. Sa continuation est envisageable, mais pas encore certaine. Il s'agit d'une initiative des ICS pour soutenir la population affectée par sa présence, notamment dans les communautés rurales de Darou Khoudoss, Méouane, Taïba Ndiaye et dans la commune de Mboro. Les partenaires du projet sont l'OIT⁸², le PNUD⁸³ et les ICS. Son siège se trouve dans le quartier Médina Fall de Darou Khoudoss. L'OIT s'occupe, au

⁷⁶ Source internet 5

⁷⁷ Source : publicité des ICS dans le supplément le soleil sur le quarantième anniversaire ITA novembre (2003 : XXIV).

⁷⁸ Source internet 2 et 5.

⁷⁹ Cf. 1.12.03 I. Ndour.

⁸⁰ Source internet 6) : Cette source présente la répartition du capital des ICS (115 milliards F CFA) au 1^{er} juillet 1998. Les sources PALPICS 200X : 4 et Internet 3) présentent des chiffres différents, par exemple internet 3) monte aussi le groupement français EMC avec 6,5% et explique qu'il est inclut dans les associés depuis la création des ICS.

⁸¹ PALPICS 200X : 4 et seq. Nous supposons que ce chiffre concerne la contribution annuelle.

⁸² Organisation Internationale de Travail.

⁸³ Programme des Nations Unies pour le Développement.

travers du BIT⁸⁴, de l'exécution du projet et met à disposition le personnel et les infrastructures bureautiques. Le coordinateur du projet, Amadou Cissé, appartient également à l'OIT. Le budget, de 500 millions de F CFA, est fourni par le PNUD (environ 170 millions) et les ICS.

Le projet œuvre à satisfaire les besoins de la population perçus comme étant les plus aigus. Entre autres, le PALPICS a financé la construction de cases de santé, la mise en place de campagnes d'alphabétisation et le don de semences aux agriculteurs⁸⁵.

Pour la compréhension du processus de la frontière minière, le rôle de l'**Association de sauvegarde de l'environnement de Tobène (ASET)** est primordial⁸⁶. L'ASET fut fondée de manière informelle dans le courant de l'année 2000 quand certains terrains, appartenant à Ngaxam II, étaient menacés d'expropriation par les ICS. Elle est le fruit de l'initiative de quelques villageois conduits par M. Ndiaye qui en devint le premier président. Le 18 mai 2002, l'association obtint sa reconnaissance administrative et juridique. Le but d'une telle organisation est la représentation des intérêts villageois dans le processus de délocalisation mené par les ICS et la sauvegarde de l'environnement de Tobène.

L'ASET regroupe 22 villages repartis dans les deux communautés rurales de Méouane et Taïba Ndiaye. Ces villages au voisinage direct des ICS sont affectés par la pollution, et particulièrement par l'expansion minière. Il s'agit de: NgaxamII (siège), Ndiouffène, Thissé, Dagoudou, Mbaye Bakar, Tobène, Gade, Ngomène, Keur Amadou Yacine, Thiembène, Thiawaré, Ndiffife, Mbar Diop, Maka Dieng, Keur Maguèye, Ndièye, Darou Gaye, Ndjingué, Ndari, Ndoyène, Yendou Nane et Ndiawligne.

L'organisation prévoit un représentant pour chaque village désigné de manière concertée conformément aux pratiques traditionnelle afin de garantir une meilleure acceptation par les villageois⁸⁷. Le financement est effectué par les villages : les petits villages payent 1000 F CFA par an et les grands 3000 F CFA⁸⁸. L'ASET disposerait d'un capital social d'environ 7 millions de F CFA, issu du premier versement d'une indemnisation par les ICS en 2000, négocié par l'intermédiaire de l'ASET⁸⁹. L'association tient des réunions mensuelles et le cas échéant, des réunions supplémentaires.

Les trois communautés rurales de notre zone de recherche sont rattachées à la **sous-préfecture de Méouane** qui a son siège à la communauté rurale de Méouane. Le sous-préfet Alioune Faye travaille en étroite collaboration avec le **Centre d'expansion rurale polyvalent – CERP**. Le CERP est un organisme d'Etat dont la mission est de coordonner, évaluer et assister les initiatives de développement et de protection dans le milieu rural. Il est composé de 5 membres :

- un agent agriculture
- un agent eaux et forêts
- un agent élevage
- un agent moniteur d'économie sociale et familiale
- un chef de service

⁸⁴ Bureau International de Travail.

⁸⁵ Pour une présentation de tout les actions et effets entraînés par la présence des ICS / PALPICS voir aussi le tableau 2 en annexe.

⁸⁶ Données se basent sur plusieurs entretiens tenu avec quelques membres en focus groupe, individuel ou petits groups, et sur quelques documents présentées par D. Ndiaye, le « président actif » de l'ASET.

⁸⁷ Les représentants sont exclusivement des hommes, malgré la possibilité formelle d'élire aussi des femmes, en sein des représentants il n'y a aucun ouvrier des ICS.

⁸⁸ Ce paiement apporte environ 42.000 F CFA par an.

⁸⁹ ASET – focus group 17.11.03

Ces deux institutions, la sous-préfecture et le CERP, font partie du comité d'évaluation des propriétés des villageois qui vont être délocalisés et indemnisés.

Les institutions décrites ici représentent les acteurs (institutionnalisés) essentiels dans un contexte dominé par trois grands enjeux.

III. TROIS GRANDS ENJEUX LIÉS AUX ICS

Dans cette partie, nous aborderons trois grands enjeux liés à la présence des ICS. Nous nous sommes particulièrement intéressés à l'analyse des stratégies autour de ces enjeux, sources de conflits potentiels.

Tout d'abord, la description et l'analyse du **processus de la frontière minière** constitueront le point central de notre étude dans la mesure où ce processus est porteur de dynamiques et de changements dans les domaines de l'agriculture, du foncier et de l'environnement. Il se présente comme un phénomène massif et structurant les espaces de notre zone de recherche.

Ensuite, nous nous intéresserons au « face-à-face » entre populations et ICS en matière d'environnement. D'une part, nous analyserons la stratégie de certains acteurs qui utilisent la pollution comme levier dans le cadre de revendications d'appui social et/ou économique, jouant en quelque sorte sur la **rente de la pollution**.

D'autre part, nous aborderons les différentes stratégies des ICS comme **moyen d'apaisement** de la population ou de limitation de leurs marges de manœuvre. Autrement dit, nous parlerons du projet PALPICS, de la médiatisation et du blocage d'informations.

1. Le processus de la frontière minière

Les origines du processus de la frontière minière datent de 1958 (cf. la partie historique du contexte de l'étude). Le manque de données sur les événements de cette époque nous empêche d'approfondir le sujet (une étude complémentaire serait intéressante).

La progression de la frontière minière est directement liée à la permanente extension de la mine. Elle génère des mécanismes complexes et structure la vie des villageois menacés par sa trajectoire, notamment, les mouvements de populations des villages expulsés, les relations entre elles et les communautés rurales d'accueil, les formes d'urbanisation et enfin le mode d'utilisation et d'occupation des espaces aussi bien dans la zone d'accueil qu'à l'arrière du front minier.

Le processus spatial affectant les populations villageoises se trouvant sur la trajectoire de la mine se résume en un cycle de : (1) *expulsion*, (2) *réinstallation*, (3) *dépossession secondaire*, (4) *prise en charge des espaces miniers abandonnés*⁹⁰. Il répond à un phénomène qui, au fur et à mesure que le front minier avance, détruit les villages sur sa trajectoire, « exproprie » et on déplace ses villageois.

1.1 La base juridique du processus

Ce que les villageois affectés perçoivent comme « expropriation » est plutôt, du point de vue juridique, une « *expulsion* » de leur lieu de naissance. Les ICS possèdent un droit d'exploitation lié à une exploration géologique préalable qui leur confère un territoire très vaste dépassant les trois communautés rurales. Leur droit d'exploitation se base sur la loi du domaine national qui s'est

⁹⁰ cf. schéma 1 *infra*.

substituée au régime foncier colonial. Il s'appuie sur des décrets de concession minière et d'exploitation octroyés par l'Etat⁹¹. Ainsi les villageois ont perdu leurs droits de possession et d'usage sur des terres qui sont ré-attribuées aux ICS par l'Etat. Aujourd'hui, ils ne disposent que d'un droit d'usufruit qui leur permet de valoriser les terres qui sont à leur disposition. Grâce à ce pouvoir légal, les ICS possèdent le droit d'expulser les villageois selon leurs besoins en leur payant une indemnisation négociée sur la perte d'usufruit.

La décision partant sur la zone d'extension de la mine, et donc de la zone d'expulsion, est prise par les ICS de manière unilatérale. Elles n'informent les personnes concernées que dans un court délai avant la venue de la commission d'évaluation des biens et des champs, par l'intermédiaire du sous-préfet. Cette commission fournit aux ICS les données nécessaires pour le calcul des montants d'indemnisation à payer aux villageois. Elle se compose du sous-préfet, des équipes techniques de l'arrondissement, du président de la communauté rurale, du chef du village, des propriétaires des champs récupérés par les ICS, du chef du CERP et des ICS, représentées par la direction des ressources humaines, par le service social et environnemental et par M. Ndiaye⁹². Les villageois n'interviennent pas au niveau décisionnel du processus et leur marge de manœuvre reste limitée. Cet aspect paraît être un des éléments qui engendre une résignation et un sentiment d'impuissance. Aussi bien les villageois que quelques politiciens se résignent à dire que « les ICS, c'est l'Etat ! ».

Toutefois, l'expulsion des villageois de leurs terres n'est pas, comme nous allons le voir, sans être source de conflits.

1.2 Comment « négociier » avec les ICS : Le cas de Ngaxam II

En 2000, un conflit a éclaté entre les ICS et les villages menacés par l'avancée de la mine. Suite à la décision de l'entreprise « d'exproprier » 80 ha pour les besoins de la mine, les villageois ont obtenu un blocage des travaux. La pomme de discorde a été l'évaluation et l'indemnisation des terres des villageois. Cette protestation a été à l'origine d'un mouvement villageois guidé par M. Ndiaye. Ce mouvement s'est formalisé le 18 mai 2002 sous le nom d'ASET, déjà décrit dans la section sur le paysage institutionnel.

Grâce à plusieurs concertations entre les représentants de l'ASET, le sous-préfet, le gouverneur et le ministre de l'Intérieur, une solution a été trouvée, lors du forum du 8 février 2001. Il a rassemblé le PDG des ICS, le préfet, le sous-préfet, les présidents des trois communautés rurales et les représentants de l'ASET et a abouti à la revalorisation du barème des indemnisations, presque du simple au double⁹³.

5% du montant des indemnisations (somme totale évaluée à 260 millions) des 80ha qui avait suscité le conflit entre les ICS et le mouvement ont été mis à disposition de l'association villageoise en tant que commission pour la négociation. Ce montant d'environ 8,5 millions F CFA constitue le capital social de l'ASET⁹⁴. Suite à une polémique quant à la gestion des indemnisations, un climat de suspicion est né entre les membres de l'ASET. Ces jalousies au sein des villages ont abouti au remplacement de M. Ndiaye à son poste de président par D. Ndiaye.

Mais selon le récépissé de création de l'association, M. Ndiaye revendique toujours sa qualité de président et demeure l'intermédiaire accrédité par plusieurs villages auprès des ICS pour défendre leurs intérêts. Il est actuellement le seul intermédiaire entre la population et les ICS reconnu par

⁹¹ En raison du blocage d'information par les ICS il nous est difficile de confirmer cette assertion.

⁹² 9.12.03 A. Faye, le rôle de M. Ndiaye est approfondi dans la suite du texte.

⁹³ Voir le barème des indemnisations en annexe.

⁹⁴ M. Ndiaye 08.12.03.

l'entreprise. À la suite des constatations effectuées sur le terrain, il a travaillé avec les techniciens des ICS sur l'évaluation financière des champs et des habitations.

Les ICS ont employé une bonne stratégie de déstabilisation de l'ASET en « récupérant » celui qui avait mené la manifestation lors de l'expropriation des 80 hectares de Tobène. Aujourd'hui, celui-ci est considéré comme le collaborateur direct des ICS au détriment de l'ASET. M. Ndiaye est fréquemment présent dans les bureaux des ICS même s'il n'est pas réellement embauché. Il appuie les ICS par sa position de médiateur avec les populations.

En revanche, l'ASET, structure légale regroupant 22 villages dans la zone d'influence des ICS, ne se sent pas respectée, particulièrement lors de leurs rencontres officielles. Leurs exigences, telles que décrites dans le discours du forum du 8 février 2001, sont seulement prises en compte dans l'amélioration du barème des indemnités.

« (...) la politique de délocalisation menée jusqu'ici a engendré de situations fâcheuses chez les populations déguerpies⁹⁵.

Le constat unanime a été fait que tous les villages déplacés, par exemple Ngaye Diagne, Tamine, Keur Magor, Thiambène, Merina Fall, Niangué pour ne citer que ceux-là, ont vu leurs conditions de vie aller de mal en pis. Étant dépossédés de leur seul moyen de production, la terre, sans aucune autre source de revenu, ces villageois n'arrivent même pas à assurer le minimum vital.

Notre préoccupation principale aujourd'hui est de ne pas vivre d'ici quelques années le même calvaire. C'est pourquoi nous suggérons vivement à l'Etat et aux ICS de mettre en œuvre une nouvelle politique de gestion des villages déguerpis. »⁹⁶

Ce discours met en évidence le fait que seule une augmentation des indemnités ne suffit pas aux villageois. Cette mesure ne renforce pas leur possibilité d'acquérir des terres de culture car la quasi-totalité des espaces cultivables dans la zone est épuisée. De même, leur accès à d'autres sources de revenus reste considérablement limité. L'objectif d'un développement durable requiert donc une nouvelle politique de délocalisation concertée. Or, elle est remise en question en raison de la non-reconnaissance de l'ASET par les ICS clairement exprimée par les attitudes et paroles des représentants du service social et environnement⁹⁷.

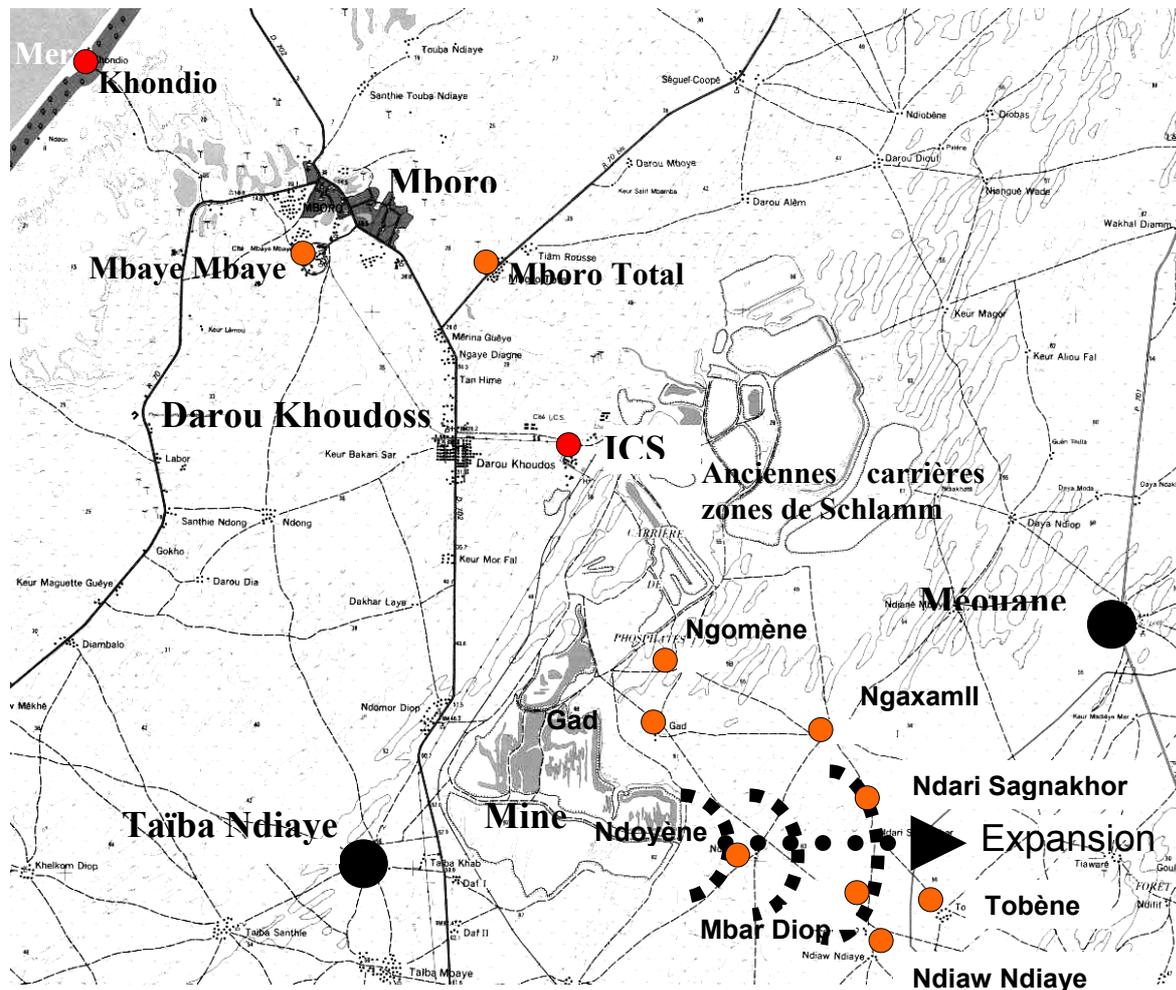
Jusqu'à présent, la progression permanente de la frontière minière n'a cessé d'engendrer de nouvelles dynamiques. Aujourd'hui, la mine s'étend de son extrémité Sud vers la direction de Tobène (Est). Les prochains villages touchés par sa trajectoire sont Ndoiyène et peut être bientôt Mbar Diop, Ndiaw Ndiaye et Ndari Sagnakhor.

⁹⁵ « Déguerpir » ou bien « déguerpissement » sont des mots courants dans la région de la recherche, ils sont adaptés au contexte de « délocalisation » et peuvent être utilisés comme des synonymes tandis que déguerpir et déguerpissement ont un biais péjoratif et expriment de telle manière l'attitude négative des villageois par rapport aux délocalisations.

⁹⁶ Discours d'un représentant de l'ASET lors du forum du 8 février 2001

⁹⁷ 27.10.03 G. Samb

Carte 2 : La zone de recherche.



Lignes noires discontinues : frontière minière

1.3 Comment tirer profit de l'indemnisation : le cas de Ndoyéne

Le cas de Ndoyéne montre les stratégies d'adaptation et les difficultés des villageois face à l'expulsion de leurs terres ancestrales et leur réinstallation dans un lieu d'accueil.

Avant l'arrivée de la commission d'évaluation à Ndoyéne, les villageois, exclusivement composés d'agriculteurs, appliquent une stratégie de mise en valeur des champs. Ils cultivent essentiellement des cultures qui seront plus fortement indemnisées que d'autres. Ces « cultures de rente » sont surtout le manioc et l'arachide⁹⁸. Dans les cas extrêmes d'application de cette stratégie d'anticipation, l'agriculteur néglige même les besoins en nourriture de sa famille pour obtenir plus d'indemnisation. Il spéculait en favorisant les « cultures de rente » qui rapportent plus du point de vue indemnitaire et commercial, au détriment des cultures vivrières ce qui représente une menace pour la sécurité alimentaire. Cela l'oblige à acheter une plus grande part de la nourriture quotidienne à crédit dans la perspective de régler ses dettes après le versement de l'indemnisation, dans l'espoir d'être bénéficiaire à terme.

Les données rassemblées par la commission d'évaluation sur le terrain sont envoyées à la direction générale des ICS, à Mbao. Le calcul des montants exacts d'indemnisation pour chaque fa-

⁹⁸ Voir barème des indemnités en annexe.

mille est effectué selon le barème arrêté par les ICS depuis le forum du 8 février 2001. Le processus du calcul peut durer plusieurs mois, constituant ainsi un aléa pour les villageois, en particulier pour ceux qui comptent sur le bénéfice des cultures de rente. L'indemnisation payée sur la base de ce barème équivaut à peu près aux revenus obtenus au cours de deux récoltes⁹⁹.

Dans le cas de Ndoyène, les évaluations ont été faites pendant les mois de juin à août 2003. La promesse des ICS de verser l'indemnisation avant la fête de la Tabaski¹⁰⁰, le 2 février 2004, n'a pas été tenue. Pour apaiser les villageois l'entreprise leur a donné une avance de 150.000 F CFA. Cet argent a été utilisé pour la préparation de la fête et n'a donc plus été disponible pour les futurs investissements de reconversion. Lors de la dernière visite sur place, c'est à dire le 12 mars 2004, les villageois n'avait toujours pas été indemnisés.

L'indemnisation apparaît, du point de vue des populations villageoises, comme un « faux compromis ». Elle constitue leur dernière option face à l'expulsion. Leur mécontentement se trouve exprimé entre autres par leur langage, indicateur d'attitudes et servant ainsi de révélateur dans l'analyse de la situation. La langue courante utilisée dans la zone de recherche contient quelques mots qui reflètent leur vision négative de l'expropriation et de la délocalisation. Ainsi ils utilisent les mots « déguerpir » ou « déguerpissement » dans un sens péjoratif¹⁰¹. De plus, on trouve le mot « peine » comme synonyme pour les biens et terres que les délocalisés ont perdu ou vont perdre : « Les ICS viennent et prennent toute ma peine ». Ce mot dénote le travail que les villageois ont investi dans leurs biens et leurs terres. Son usage montre toute la difficulté pour les délocalisés de se séparer de leurs propriétés. Pour les ICS, le « mangeur des terres », il est impossible de les indemniser au delà de la valeur économique de leur « peine ». Deux des cadres des ICS que nous avons interrogés perçoivent apparemment la situation très différemment. Leurs points de vue se distinguent par des affirmations telles que : « Les déguerpis sont très contents avec leur nouvelle situation, il y a même des gens qui veulent être déguerpis »¹⁰². Pourtant, les ICS sont considérées comme un « mal nécessaire » par la plupart des riverains.

Dans l'arène de Ndoyène, l'indemnisation représente un enjeu qui entraîne des stratégies différentes pour en tirer le plus de profit¹⁰³. Les acteurs impliqués dans le processus d'évaluation et de versement de l'indemnisation développent des stratégies différentes pour influencer ce flux de ressources entre les ICS et la population affectée.

Pour les villageois, la situation est difficile. Leur marge d'influence est très limitée. Une stratégie permettant d'agir directement sur l'indemnisation est la plantation de cultures de rente. La seule possibilité qu'ils ont pour influencer directement les ICS passe par des médiateurs. Ce rôle d'intermédiaire est joué par le sous-préfet (président de la commission d'évaluation) et par M. Ndiaye (« facilitateur » des ICS). Ces deux **courtiers** utilisent leurs positions à l'interface entre la sphère dominante, les ICS, et la sphère inférieure, la population, accédant ainsi directement à l'administration des ICS, tout en restant en contact avec la population. Cependant, la marge de manœuvre de l'ASET comme représentant des villageois se limite à une médiation informelle.

En usant de leur réseau personnel et en contrôlant le flux d'informations¹⁰⁴, autrement dit, en utilisant une stratégie de « *gate keeping* », le sous-préfet et M. Ndiaye se positionnent à l'interface, entre les ICS et la population. Ils aspirent ainsi à influencer le flux d'indemnisations en échange d'une « commission ». Nous pensons qu'elle a pris la forme d'un versement d'argent à l'intention

⁹⁹ Cf. le barème en annexes

¹⁰⁰ Fête très importante pour la société musulmane où chaque famille croyante doit sacrifier un mouton.

¹⁰¹ Cf. note 94.

¹⁰² 27.10.03 G. Samb du service social et environnement des ICS, 18.04.04 un ingénieur des ICS

¹⁰³ Malheureusement les ICS n'ont pas répondu aux questions concernant leur budget d'indemnisation pour quantifier cet enjeu.

¹⁰⁴ L'information très tardive des villageois à délocaliser forme partie de cette stratégie.

de M. Ndiaye et la possibilité d'influencer le PALPICS, et autres ressources financières des ICS, pour le sous-préfet, mais nous ne pouvons pas le prouver.

Entre ces acteurs, en plus de l'ASET, il existe une compétition pour l'obtention d'une position influente à l'interface dont l'enjeu est l'influence sur l'indemnisation et les autres ressources engendrées par les ICS (emploi, subventions, terres...). Elle se manifeste par, d'une part, le conflit entre M. Ndiaye et l'ASET, et d'autre part, le souci du sous-préfet de se promouvoir comme président du cadre de concertation de la délocalisation.

De plus, la situation actuelle de l'ASET est contestée de l'intérieur. M. Ndiaye prétend être encore le président officiel de l'ASET bien qu'il ait abandonné son poste volontairement. Le statut de son remplaçant, D. Ndiaye, reste incertain. Cette situation a scindé l'association ainsi que les populations des villages en deux groupes opposés : l'un supporte M. Ndiaye et l'autre D. Ndiaye. La collaboration directe entre les responsables des ICS et M. Ndiaye lui permet d'être médiateur entre les ICS et la population. L'ASET reste en revanche à un niveau d'influence limité en raison de son manque de reconnaissance par l'entreprise.

Le sous-préfet est à l'origine de la commission d'évaluation dont il est le président. Son objectif est de faciliter le processus d'évaluation et d'indemnisation jusqu'à son versement. La position administrative du sous-préfet lui permet de s'imposer en tant que président de ce cadre et de la commission d'évaluation. Pour cette raison, il devient, pour les villageois et les ICS, la première personne à contacter en cas de besoin. L'ASET, non reconnue par le sous-préfet, et également M. Ndiaye restent exclus de ce cadre et ne peuvent l'influencer. Autrement dit, seul le sous-préfet maîtrise le flux d'information entre la population et l'entreprise lors des concertations au sein de ce cadre.

Cette situation est alors structurée en trois **groupes stratégiques**. Tout d'abord les ICS comme responsables de l'expulsion et de l'indemnisation. Ensuite, à l'opposé, les villageois concernés qui appliquent la stratégie de culture rentière. Et enfin, entre les deux, le groupe des courtiers avec M. Ndiaye, le sous-préfet et, plus marginale, l'ASET.

En attendant le versement de l'indemnisation, les villageois doivent préparer leur départ vers le lieu de leur réinstallation et s'habituer à la pensée de perte de leurs terres. Dans l'actuel cas de délocalisation de Ndoyène, une partie des villageois a choisi la communauté rurale de Darou Khoudoss comme lieu de réinstallation et une autre partie, la communauté rurale de Taïba Ndiaye.

Ceux qui se rendent à Darou Khoudoss prétendent avoir « la possibilité *d'acheter* des terrains pour continuer (leurs) activités agricoles ». Ces pratiques d'achat restent illégales et sont sujettes à négociations entre la population établie et les délocalisés. Selon quelques interlocuteurs, le choix de Darou Khoudoss est motivé par des liens de parenté¹⁰⁵. Nous supposons que cette relation leur facilite l'accès à la terre.

L'attraction de Taïba Ndiaye résulte de sa proximité avec les anciens champs expropriés et l'espoir de pouvoir les utiliser jusqu'à l'investissement du terrain par la mine.

Immédiatement après le versement de l'indemnisation, les villageois sont confrontés au défi de leur **réinstallation**. Dans les communautés d'accueil, l'établissement des délocalisés est problématique dès l'affectation des terres et jusqu'à la reconversion professionnelle.

¹⁰⁵ Focus group 04.03.04.

1.4 Bienvenus ou malvenus ? Le cas de Mboro Total

A la fin des années cinquante, une équipe chargée du lotissement des ICS mit la population de Mboro Total devant le fait accompli. Elle prit, sans prévenir, des terrains qu'elle lotit et en attribua des parcelles d'habitation aux délocalisés. Pour pouvoir fournir un lieu d'habitation aux nouvelles venues, les élus locaux ont affecté à la même époque des terres aux populations délocalisées, et cela après délibération par le conseil rural mais sans concertation avec la population établie. Ainsi, les agriculteurs de Mboro Total ont perdu une grande partie de leurs terres cultivables pour permettre l'installation des « déguerpis ». Et même si le lotissement a été mené par les ICS, ces dernières ne se considèrent pas responsables et ont refusé d'indemniser les agriculteurs de Mboro Total de cette « **dépossession secondaire** ».

La norme coutumière selon laquelle « l'habitat prime sur la culture », norme à laquelle se réfèrent aussi bien des paysans que des élus locaux est jusqu'à présent valable. Grâce à elle, il n'y a pas, selon eux, de conflits ouverts¹⁰⁶. De plus, en disant « les déguerpis, ce sont des parents », il s'agit d'un usage du langage de la parenté pour décrire des relations de proximité sociale. Ces deux aspects, norme coutumière et vocabulaire de la parenté, semblent être la raison pour laquelle cette dépossession secondaire n'engendre pas (encore) de conflits ouverts.

Seuls quelques villageois arrivent à obtenir des terres de culture au travers de négociations informelles avec leurs hôtes. Concernant les spéculations foncières dans toute la zone de recherche, on observe de nouvelles dynamiques. Ainsi, « la ruée sur la terre semble plus actuelle que jamais »¹⁰⁷, la terre est devenue un enjeu important car elle représente une ressource économique et politique. La compétition sur les espaces agricoles, miniers, administratifs et habitables a augmenté car les terres utilisables sont devenues rares¹⁰⁸. Nous pouvons observer une domination des marabouts et d'autres acteurs politiques dans le cadre foncier. Leur position religieuse ou politique ainsi que leur pouvoir financier facilitent l'acquisition des terres et accentuent ainsi les déséquilibres sociaux¹⁰⁹.

Notre base de données concernant la dépossession secondaire est faible. L'identification des acteurs impliqués, leurs stratégies, les enjeux (terres de culture, frais de bornage, impôts fiscaux, paiements par les ICS ?) et les lois à la base du processus restent des aspects à approfondir par des études supplémentaires.

Tous les agriculteurs qui ont perdu leurs terres de culture, autrement dit la denrée permettant d'entretenir leur famille, sont forcés à se **reconvertir professionnellement**. Certains développent des projets pour ouvrir un commerce dans leur nouveau lieu d'habitation ou encore faire de l'« embouche bovine », les deux, grâce à l'argent de l'indemnisation. D'autres investissent une partie de l'indemnisation pour devenir mécanicien, chauffeur, tailleur etc. Beaucoup de villageois quittent leur village avec l'espoir, rarement satisfait, d'obtenir une embauche aux ICS. Quelques-uns essaient d'obtenir une formation professionnelle dans les ICS. Plusieurs interlocuteurs délocalisés ou menacés par une expulsion prochaine revendiquent et demandent « que les ICS fournissent aux jeunes au minimum une embauche qui leur permette de nourrir la famille »¹¹⁰.

Il est à considérer que de nombreuses familles à délocaliser n'ont aucune stratégie concrète par rapport à leur reconversion. De plus, nous avons remarqué que la reconversion dans des métiers différents permet parfois difficilement l'entretien durable de la famille. De même, les agriculteurs

¹⁰⁶ 05.03.04 Focus groupe à Mboro Total et autres entretiens

¹⁰⁷ Cf. Fall, Gueye, 2003 : 6.

¹⁰⁸ Cf. Fall, Gueye, 2003 : 6.

¹⁰⁹ ENDA-GRAF, ISRA, IFAN, GRET, 2003 : 10 ; ENDA GRAF, 2003 : 10.

¹¹⁰ 07.1103 focus groupe ASET, entretiens à Ndoiyène

qui continuent à utiliser les terres menacées par le front minier ne peuvent continuer leurs activités à long terme.

La reconversion des agriculteurs et l'établissement des délocalisés engendrent une sorte d'« *urbanisation du rural* ». Dans un pays où l'exode rural est la norme, un village comme Taïba Ndiaye avec un taux de croissance de 3% représente une exception remarquable¹¹¹. Nous estimons qu'il est, au moins, aussi élevé à Darou Khoudoss.

Sans terres de culture, sans stratégies adaptées au contexte socio-économique de la région et sans accompagnement à la reconversion, il existe un risque que certaines familles consomment l'indemnisation sans trouver une occupation qui leur assure des conditions de vie durables et stables.

Tandis que les délocalisés se conforment à leur destin dans leur lieu d'accueil, la frontière minière avance. En progressant, l'expansion minière contourne les villages de Gad, Ngomène et NgaxamII (voir carte) parce que la teneur en phosphate des terres près de ces trois villages n'est pas suffisamment élevée pour motiver leur exploitation. Leur isolement est un futur point de conflit potentiel. Les ICS ne se considérant pas comme responsables, elles n'indemnisent pas ces villages, et cela bien que ceux-ci risquent d'être très isolés et donc affectés par l'expansion de la mine.

Après le retrait des machines d'exploitation, autrement dit à l'arrière du front minier, la mine offre des enjeux différents. Les espaces abandonnés et les zones de rejet d'eaux par la mine, dit « Schlamm »¹¹², sont des ressources qui peuvent permettre le re-établissement de champs maraîchers. Certains paysans provenant aussi bien des villages délocalisés que des villages établis occupent les champs de « Schlamm » ou les zones marécageuses. Cette occupation sauvage est illégale mais tolérée par les ICS. Plusieurs interlocuteurs nous ont informé de la forte compétition sur ces espaces, compétition par la possibilité d'énormes bénéfices sous la condition qu'ils soient cultivés. La revendication des terres est souvent justifiée par un « droit d'autochtonie » du côté des agriculteurs délocalisés. La compétition et l'absence juridique entraînent apparemment beaucoup de litiges, voire des violences, entre les agriculteurs. Nous n'avons pas approfondi ce sujet, bien qu'il demeure intéressant autant sur les plans des filières, du foncier et de l'environnement que pour une analyse détaillée des acteurs, des enjeux et des stratégies qui lui sont liés.

¹¹¹ Malheureusement nous ne disposons pas des données correspondant des autres villages.

¹¹² Le « Schlamm » (mot allemand pour boue) est un sous-produit de l'usine chimique. Cette sorte de boue est pompée par les ICS aux anciennes carrières. Une fois séché, le « Schlamm » laisse des terres fertiles, très adaptées à la culture maraîchère.

Tout le cycle des effets engendrés par l'avancée de la frontière minière se présente schématiquement comme ci-dessous :

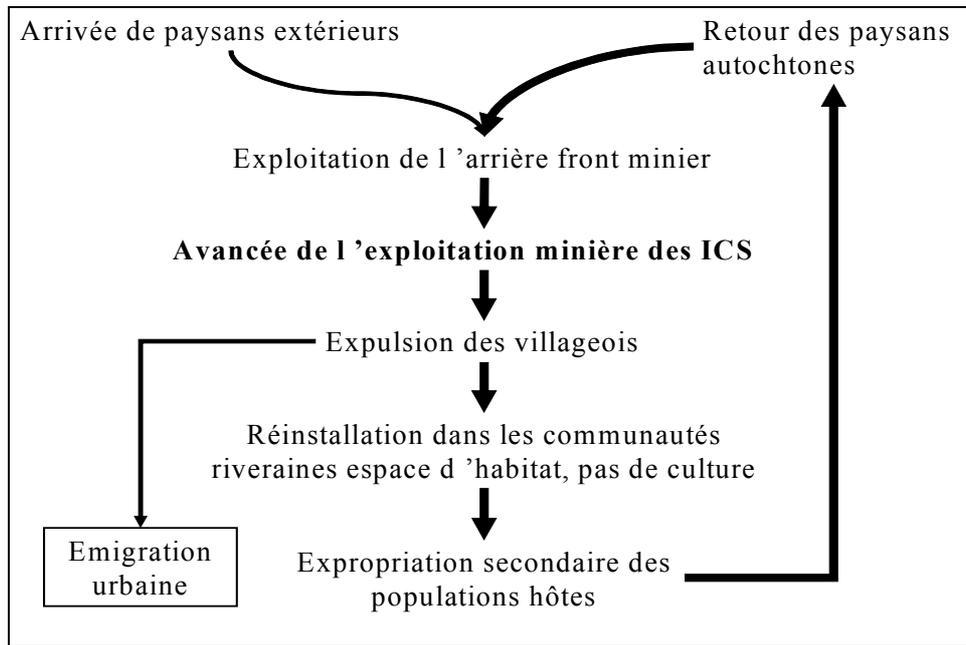


Schéma 1 : Le processus du front minier

Les enjeux, les acteurs et leur positionnement sont présentés par le diagramme suivant.

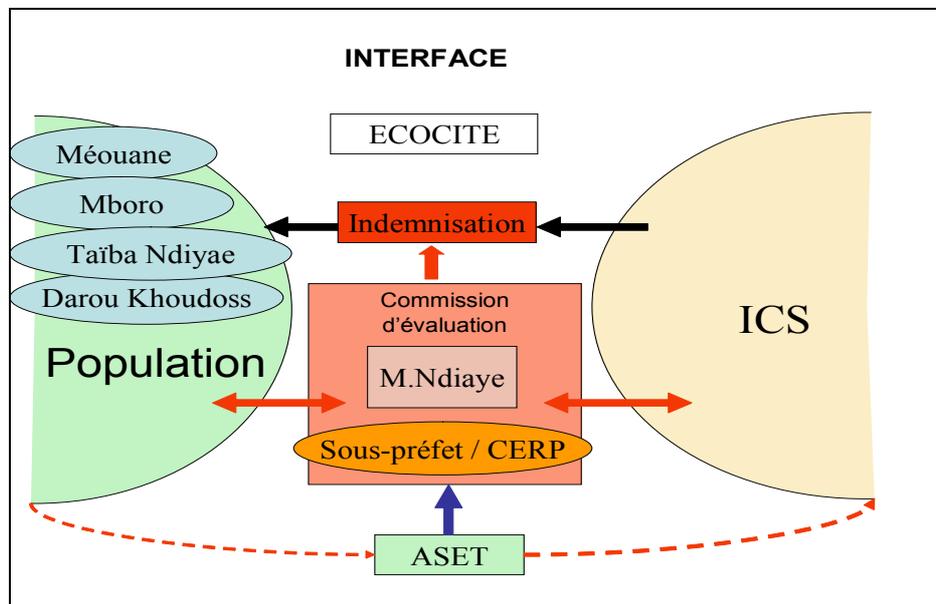


Schéma 2 : L'arène de l'indemnisation. Flux des ressources (flèches noires) et des influences (flèches rouges, discontinu = informel), aspiration à la position (flèche bleue)

2. Les populations face aux ICS : la rente de la pollution

La pollution engendrée par les ICS est perceptible dans toute la zone de recherche. Elle se révèle selon la population riveraine sous diverses formes et entraîne de conséquences différentes :

- ▷ La pluie acide qui provient de la fumée nocive¹¹³ dégagée par l'usine chimique. Selon les populations riveraines, elle est à la base de la dégradation du couvert végétal et des cultures, voire la cause de multiples maladies dermatologiques, pulmonaires et gastriques.
- ▷ Les grains de soufre tombés des camions qui jonchent la route Dakar - ICS. Ils représentent visiblement un danger pour la santé humaine et animale en raison des infiltrations et de la pollution de la nappe phréatique et semblent être également la cause d'incendies.
- ▷ Le passage des camions qui transportent des acides sulfuro-phosphatiques (même question que p.16), appelés « jus fluo », et leur déversement dans la mer sur la plage de Khondio. Ils menacent la santé de la population par le biais de la consommation des poissons intoxiqués. De plus, le transport de ces résidus est fait avec des camions citerne de 12m³ qui traversent la ville de Mboro ainsi que son marché. Leur rythme de passage est très fréquent, ce qui représente aussi un grand risque d'accidents¹¹⁴.
- ▷ La pollution de la nappe phréatique à cause des fuites d'hydrocarbures, de solvants et de la lixiviation de tas de gypse et de déchets¹¹⁵. De plus le niveau de la nappe phréatique accuse une forte baisse à cause du pompage pour l'exploitation minière. Les eaux souterraines sont la ressource primordiale pour l'agriculture de la région. Il s'en va sans dire qu'elles sont aussi une ressource vitale, importante pour la vie et la santé de la population.

Par l'analyse des différentes interviews, de l'observation sur place et malgré le déficit de données d'impact des ICS, nous affirmons que leur présence dans la zone est source d'une pollution aussi bien atmosphérique, végétale que phréatique et maritime. Autant la pollution est indéniable au niveau des zones riveraines, autant il n'est pas évident d'en saisir le degré, ce qui serait un sujet intéressant à approfondir dans le cadre du volet environnement d'ECOCITE¹¹⁶.

Malgré les inconvénients qui sont imputés aux ICS, il faut constater qu'elles ne sont cependant pas les seules coupables des problèmes environnementaux. En ce sens nous devons rappeler les contraintes climatiques, géographiques et l'utilisation excessive des pesticides et des engrais par les agriculteurs dans la zone¹¹⁷.

Même si tous les interlocuteurs reconnaissent la pollution dans la zone, il faut constater qu'elle est diversement appréciée. Elle revient dans tous les débats des interlocuteurs comme un des plus grands inconvénients liés à la présence de l'entreprise. Cependant, elle est souvent utilisée par des élus locaux et la population comme une raison plus ou moins consciente de revendiquer des apais divers des ICS. Cela s'exprime fréquemment par des propos aussi bien de la population que des élus locaux tels que : « *Les ICS nous polluent toujours. C'est le minimum qu'elles nous donnent une case de santé ou bien embauchent nos jeunes.* » Autrement dit, la pollution, loin d'être uniquement une source de discorde, devient une raison de pouvoir revendiquer et d'exiger l'appui des ICS. Ainsi, la pollution devient une **source de rente** pour certains acteurs.

¹¹³ Cette fumée dégage des rejets en fluor (HF) et dioxyde d'azote (SO₂), selon Kène Diop, technicien en fabrication d'acide phosphorique

¹¹⁴ Cf. ISRA, LACT/UCAD, 2003 : 38 et seq. ; Fall, Gueye 2003 : 8 ; Source Internet 3 ; Voir photos 1, 2 et 3 en annexe. Pendant notre courte recherche nous avons compté 5 accidents de camions dont le fret toxique s'est dispersé.

¹¹⁵ Fam, Bocoum 199X : 16, tableau 2.

¹¹⁶ I. Ndour, Abdourahmane Kâ, Kène Diop, Ousmane Diop.

¹¹⁷ ISRA, LACT/UCAD, 2003.

Au lieu d'attaquer le mal à la racine, les acteurs préfèrent négocier les abus de la pollution contre une compensation des ICS. Les acteurs qui exigent une limitation ou une cessation de cette pollution ou même, qui cherchent à en connaître le degré, sont rares. L'ONG LAYIF est une exception avec son président Khali Mbaye qui, depuis les années 1970, essaye vainement de diminuer la pollution par les ICS.

Les enjeux, les acteurs et leur positionnement sont présentés dans le schéma suivant.

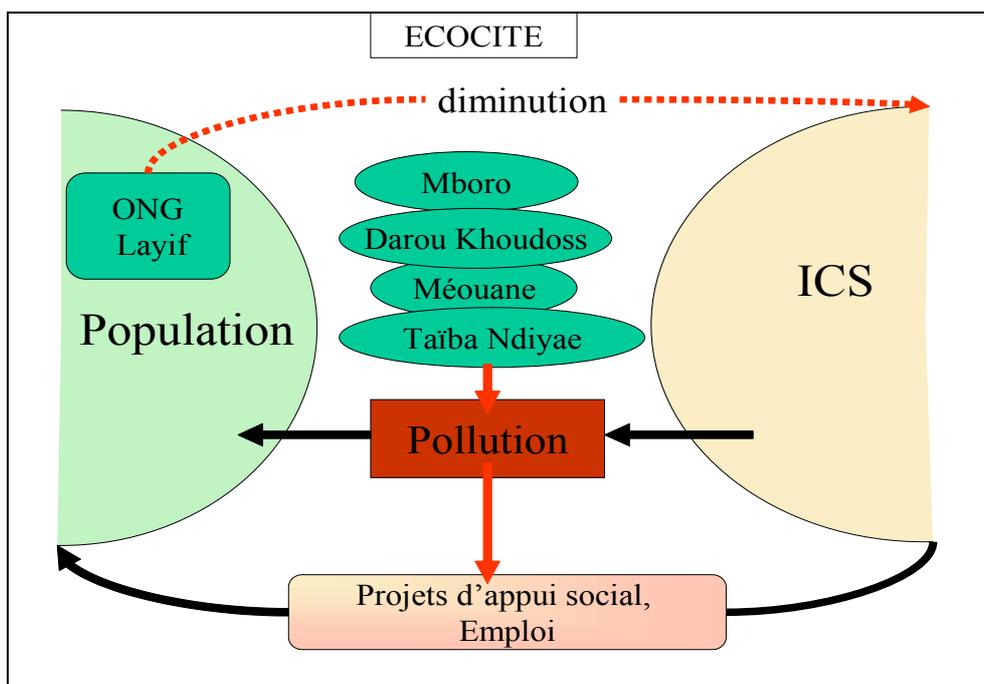


Schéma 3 : L'arène de la rente de la pollution. Flux de ressources/pollution (flèches noires), influences/revendications (flèches rouges)

Du côté des élus locaux, beaucoup de souhaits ont été émis pour qu'ECOCITE comble le manque d'analyses valables sur l'impact environnemental des ICS. Ces données pourraient servir d'arguments solides lors des négociations avec les ICS, aussi bien pour tirer profit de la pollution que pour la réduire.

En raison des nombreuses compensations accordées par les ICS, des autres enjeux qui y sont liés et des multiples stratégies d'apaisement, les élus apprécient et/ou tolèrent leur présence. Ils les perçoivent comme « **un mal nécessaire** », une entreprise pratiquement intouchable car « *elle est l'Etat* ».

3. Les ICS face aux populations : stratégies d'apaisement

Jusqu'à présent, la résistance de la population face aux ICS reste limitée. Cela est imputable en grande partie à leurs stratégies d'apaisement, notamment le projet PALPICS, la campagne médiatique et le blocage d'informations.

Tout d'abord, nous aborderons les effets du projet **PALPICS** qui est en même temps une arène où certains acteurs cherchent à manipuler le flux des ressources entre les ICS et la population. Ensuite, nous présenterons la **campagne médiatique** qui influence la perception des habitants. Enfin, nous évoquerons la rétention ou le **blocage d'informations** par les ICS qui limite les marges de manœuvre des riverains.

Le projet **PALPICS**, tel que décrit dans le paysage institutionnel, aspire, selon son document d'orientations et de stratégie d'intervention, à aider à un « développement durable » à travers une « approche participative ». Elle s'appuie sur les « Comités de coordination et de gestion du développement local » (CCGDL), créés par le projet dans les communautés rurales. Ils ont pour vocation de se positionner à l'interface entre le projet et la population et de faciliter la communication entre les deux. Le projet essaie d'être proche des besoins de la population afin d'éviter les problèmes liés aux approches « top down » comme l'explique la « Méthodologie de la démarche de participation du projet ».

La réalisation des objectifs officiels du projet est pourtant confrontée à des difficultés. En effet, les CCGDL ne sont pas mis en place conformément au projet et l'interface entre lui et la population reste vide. Le PALPICS veut - selon ses documents stratégiques - réaliser des projets d'appui répondant aux besoins de la population. Cependant, ni les habitants ni les élus locaux n'ont été impliqués dans la définition et la coordination des actions du projet. Les décisions sont prises au sein de l'équipe des coordinateurs du PALPICS et sont souvent loin des besoins des habitants. Une grande partie de la population, notamment à Ndoiyène et Méouane, ne connaît même pas le projet, et cela malgré le fort impact des ICS sur ces lieux. Jusqu'à présent, les résultats ne satisfont ni la population qui voit très peu d'actions réalisées qui répondent à leurs besoins, ni les politiciens qui revendiquent plus d'actions et de participation aux décisions de financement, ni l'équipe de coordination du projet¹¹⁸.

Nous considérons donc le PALPICS comme une succursale des ICS, et donc responsable de la gestion de leur « budget d'apaisement social ». Ce projet est positionné à l'interface entre les ICS (sphère dominante) et la population (sphère inférieure). Cependant il est le point où certains acteurs essaient de manipuler le flux des ressources des ICS destinées au développement de la zone. Autrement dit, le PALPICS est l'arène où les ICS négocient un apaisement des populations riveraines en contrepartie d'une part (minuscule) de leur bénéfice. Cette ressource de 500 Millions F CFA, dont environ 400 Millions F CFA versés par les ICS et 100 Millions F CFA issus du cofinancement du PNUD, constitue en outre un enjeu qui intéresse fortement certains acteurs locaux.

Dans les communautés rurales, aussi bien à Darou Khoudoss qu'à Méouane, les actions du PALPICS sont l'objet de critiques ou sont même totalement ignorées par des élus locaux qui s'estiment marginalisés et non consultés dans la mise en place du projet et dans la réalisation des activités.

Pour Méouane, selon le chef du CERP, les actions du PALPICS dans la collectivité se résument à une réhabilitation de la case de santé et de l'école, à une session de formation des conseillers ruraux et à une campagne agricole pour la reconstitution du capital financier qui s'est soldée par un échec¹¹⁹. Pour Darou Khoudoss, selon le secrétaire communautaire, le PALPICS n'a même pas

¹¹⁸ PALPICS 2002 a), 2002 b), 200X ; 9.12.03 A. Faye (sous-préfet) ; 10.12.03 A. Cissé ; 21.12.03 A. Seck ; le constat d'insatisfaction se base en grande partie sur les entretiens réalisés.

¹¹⁹ Entretien chef de CERP 09.12.03.

effectué 20% de ses actions dans la communauté rurale et cela est vérifié, dit-il, si on estime les réalisations du PALPICS à Taïba Ndiaye¹²⁰.

Cette même critique envers le PALPICS a été reprise par le sous-préfet de Méouane. Il note que ce projet, suite à l'atelier de planification participative, a suscité beaucoup d'espoir parmi les populations environnantes et dans l'administration¹²¹. Mais le problème qui se pose est la réalisation des perspectives et des orientations stratégiques qui ont été dégagées lors de cette rencontre.

En ce sens, le sous-préfet a pris un arrêté¹²² en proposant à la coordination du PALPICS la mise en place d'une commission de suivi et d'évaluation de ces actions. Elle se composerait du sous-préfet, du chef du CERP, des responsables des CCGDL, des présidents des trois communautés rurales, d'un représentant du PALPICS et d'un représentant des ICS. Il a proposé ce cadre par l'intermédiaire d'une lettre¹²³ dans laquelle il souligne sa divergence face à leur manière d'exécuter le projet dans la mesure où l'administration étatique et les élus locaux n'ont aucune connaissance d'état financier et des activités du PALPICS. Le sous-préfet estime que « *Ce cadre de concertation entre le PALPICS, les populations et les élus locaux empêcherait que le PALPICS fasse ce qu'il veut. Le PALPICS doit être une agence d'exécution et non une agence qui pense à la place des populations* ». Dans sa confrontation avec le PALPICS, il est allé jusqu'à accuser les responsables du projet de détournement de fonds. Il a même menacé de dénoncer cette forfaiture au PNUD, co-financeur du PALPICS.

Ces accusations et critiques, même si elles peuvent s'avérer fondées, ne sont pas exemptes raisons politique et administrative. Elles sont révélatrices des discordes dans les jeux de positionnement par rapport à l'influence et au contrôle du flux de ressources gérées par le PALPICS. Le problème est que les élus locaux et le sous-préfet cherchent à avoir la mainmise sur les avantages et ressources gérées par le projet. Les critiques des politiciens s'expliquent par leur mise à l'écart dans l'exécution des activités et s'expriment par les arrêtés du sous-préfet pour la mise en place de son plan de concertation et de suivi.

En effet, le sous-préfet proposait, et même exigeait, la mise en place de cadres de concertation relatifs à tout le processus de délocalisation et de réalisation du projet PALPICS. Ce cadre devait être constitué de la sous-préfecture (celle-ci ayant la présidence), des représentants de la population, du CERP, des ICS ou du PALPICS. L'objectif de ce cadre devrait être l'échange des points de vue entre acteurs concernés, surtout les villageois, de manière à améliorer les résultats du projet.

A la suite d'une réunion convoquée par le gouverneur de Thiès fin janvier 2004 réunissant les présidents des trois communautés rurales, le maire de Mboro, le sous-préfet, le chef du CERP, un responsable du PALPICS et le gouverneur même, la situation paraît s'être apaisée. Le résultat de la réunion a été la mise en place régulière d'un cadre de concertation qui finalement permet aux acteurs sociaux évoqués d'influencer des décisions de financement des actions d'appui du PALPICS.

¹²⁰ Lèye Niang, 02.12.03.

¹²¹ Sous-préfet, 09.12.03 ; cette rencontre a réuni le 05 – 06 fev.02 les collectivités riveraines, les techniciens, le sous-préfet, les médecins pour discuter des maux des populations riveraines et esquisser des perspectives.

¹²² Arrêté n°04 AM/SP du 8.8.03. Cela a conduit à un différend temporaire entre le sous-préfet et la coordination.

¹²³ arrêté n°63 AM/SP du 23.9.03

Les enjeux, les acteurs et leur positionnement sont dépeints dans le schéma suivant.

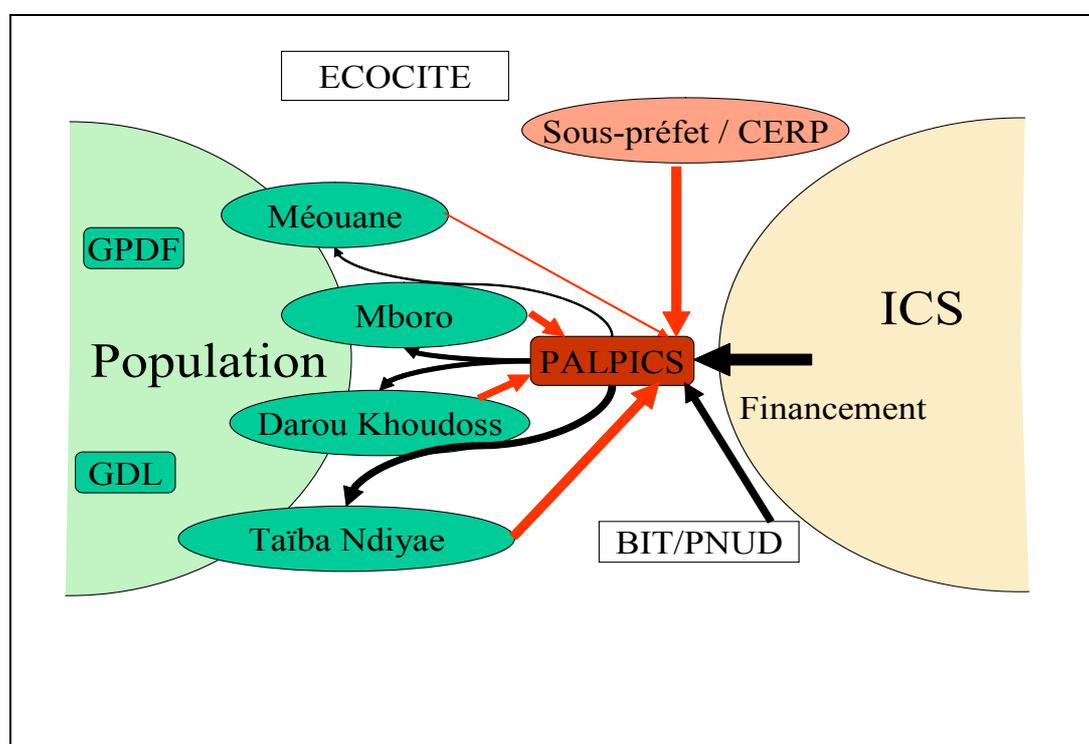


Schéma 4 : L'arène PALPICS, flux des ressources entre les ICS et les communautés rurales (flèches noires) et des influences/revendications (flèches rouges)

Le projet PALPICS est aussi un élément important dans la **campagne médiatique** des ICS. Les nombreuses actions menées s'accompagnent d'une grande visibilité médiatique. Les stratégies d'exploitation médiatique des ICS sont très développées. Les actions organisées, par ou avec l'appui des ICS, au bénéfice de la population, apparaissent régulièrement dans les principaux journaux télévisés de la RTS1 (Radio télévision sénégalaise). Les ICS parrainent également de grandes conférences nationales et internationales, des événements sportifs et diffusent beaucoup de publicités dans la presse écrite. Leur site Internet¹²⁴ est en ligne depuis début février.

Un des nombreux exemples de leur campagne médiatique est l'organisation d'une journée de sensibilisation contre le SIDA le 1^{er} décembre 2003 à Mboro. En plus de sa médiatisation à la télévision, le projet a offert des camisettes avec le logo du PALPICS sur lesquelles était imprimé au dos le texte suivant : « Ensemble avec les ICS nous combattons le SIDA ». On remarque que la limite entre la sensibilisation et la publicité n'est pas claire. D'autant plus lorsque cette « publicité » est cofinancée par le PNUD...

Un autre exemple est l'appui financier à quelques groupements féminins, groupements de jeunes ou populaires et l'installation d'une bibliothèque à Taïba Ndiaye. Cette action a été présentée au journal de la RTS1 le 29 novembre 2003.

¹²⁴ <http://www.ics.sn>

La campagne médiatique renforce la perception des avantages apportés par les ICS à la population riveraine. L'opposition aux ICS équivaut à la perte de ces avantages. Ainsi l'image du « mal nécessaire » s'ancre dans la conscience collective.

Un des facteurs pour lesquels les ICS ou bien le PALPICS ont choisi la communauté rurale de Taïba Ndiaye pour la mise en place de leurs actions est la présence de son président Alé Lô. Il est de plus le président de l'APCR¹²⁵ et est connu dans le domaine du développement aussi bien au niveau national qu'au niveau international. Il draine une clientèle politique qui fait qu'il est courtisé par tous les grands partis du Sénégal. D'abord leader du PS¹²⁶, Alé Lô passe au PDS, parti du président A. Wade, au moment de l'alternance en 2000. Par le biais des relations avec de nombreux organismes d'appui au développement, il dote sa communauté rurale de nombreuses aides nationales et internationales. De même, apparemment grâce à ses relations avec les ICS, Taïba Ndiaye bénéficie plus d'avantages que les autres communautés rurales¹²⁷. En même temps, les ICS profitent de la médiatisation de leurs dons qui paraît essentiellement liée au réseau relationnel d'Alé Lô.

La combinaison entre élu local et salarié des ICS procure des avantages de part et d'autre. Quelques conseillers ruraux de Taïba Ndiaye et 11 des 36 élus municipaux (dont le maire et l'adjoint au maire) de Mboro sont des employés ou cadres des ICS. Ainsi, les élus profitent de leurs relations personnelles avec les responsables et techniciens des différents secteurs des ICS pour solliciter des appuis aussi bien financiers que techniques. Par exemple, l'adjoint au maire A. Datte a assuré l'appui des techniciens des ICS et le financement d'un tracteur par le PALPICS pour le futur projet de gestion des ordures ménagères à Mboro. L'avantage pour les ICS semble être la possibilité de manipuler ou bien d'apaiser la population à travers les élus. Leur influence sur les décisions politiques - et par conséquent sur la population - est renforcée par ces relations réciproques.

Les jeux politiques aussi bien entre les élus et les ICS qu'entre les collectivités, sont marqués par des relations personnelles. Ainsi, les rapports entre Mboro et Darou Khoudoss dépendent de la relation « difficile » entre ses deux présidents. Nous n'avons qu'effleuré cet aspect sur lequel nous manquons d'informations. Mais nous proposons leur approfondissement lors d'une étude supplémentaire pour mieux comprendre la culture de concertation des acteurs comme élément de la culture et de la dynamique politique locale.

Les stratégies d'influence des ICS sont multiples. Mise à part l'intervention au niveau politique et la présence dans les médias visuels, ils utilisent également la presse pour leurs propres intérêts.

Leur chargé de communication, Mbagnick Diop, proclame publiquement dans le journal Walfadjri que la pollution des eaux souterraines par les ICS est « une image »¹²⁸. En même temps, leur propre *Service social et environnemental* concède un impact d'une ampleur moyen à fort sur la nappe phréatique à cause des « fuites d'hydrocarbures, de solvants et de la lixiviation de tas de gypse et déchets »¹²⁹. Les avantages procurés par les ICS, que M. Diop présente comme bénéfiques à toute la population, sont souvent exclusivement les privilèges des employés des ICS¹³⁰.

L'inégale redistribution des avantages et des ressources liés à la présence des ICS engendre une forme de **polarisation de la population**. Elle génère une discrimination en faveur des personnes qui en perçoivent des bénéfices du fait de leur relation très étroite avec les ICS, notamment avec

¹²⁵ Association des Présidents des Communautés Rurales

¹²⁶ Partie Socialiste

¹²⁷ 9.12.03 A. Faye, voir tableaux 2 et 3 en annexes

¹²⁸ Walfadjri 23.02.04 b.

¹²⁹ FAM, BOCOUM 199X : 15 et sq. Tableaux 1 et 2.

¹³⁰ Comparer les articles Walfadjri 23.02.04 a et b qui souligne les expériences que nous avons rassemblées sur place.

les salariés des ICS¹³¹. Un exemple édifiant est la cité Mbaye-Mbaye : ce quartier construit par les ICS dans la partie ouest de Mboro constitue une enclave clôturée et protégée par des gardiens armés, réservée aux familles des ingénieurs et cadres de l'entreprise. La cité dispose d'une école, de terrains de sport, d'un club, d'une piscine et toutes les maisons sont climatisées. Certains citoyens l'appellent, non sans jalousie, « le paradis ».

Non seulement les ICS manipulent les informations, mais elles ont encore une autre stratégie : la rétention ou le **blocage d'informations**. Cette stratégie touche aussi bien les chercheurs d'ECOCITE et d'autres programmes sur place, que les populations riveraines.

Il nous a été impossible d'obtenir des données valides de l'entreprise sur les droits d'exploitation et les bases juridiques de l'expulsion des villageois¹³².

La population riveraine n'est souvent pas, ou bien très tardivement, informée des actions des ICS, par exemple lors des expulsions. La promesse de verser l'indemnisation avant la Tabaski n'a pas été tenue et actuellement, personne au village de Ndoiyène ne sait quand elles seront perçues. Cette stratégie limite la marge de manœuvre des villageois et complique l'organisation d'une résistance, comme cela a été décrit dans le cas de Ndoiyène.

Toutes ces stratégies aident les ICS à renforcer le caractère arbitraire de leur pouvoir et donne l'impression qu'il est impossible d'établir des relations équilibrées avec elles.

En équilibrant les rapports de pouvoir, pouvoir au sens large, nous croyons qu'il serait possible de construire une concertation génératrice menant à une collaboration constructive pour tous les acteurs de la zone.

IV. CONCLUSION

La zone de recherche est fragile, sur les plans environnemental comme économique et social. La pollution et l'exploitation des ICS menace fortement les ressources naturelles, notamment la nappe phréatique, primordiale pour les activités agricoles, lesquelles sont les plus importantes dans le cadre économique, juste devant l'activité industrielle. Les délocalisations effectuées par les ICS confrontent forcément la population expulsée au problème de sa reconversion, et cela en l'absence de mesures d'accompagnement.

La stratégie des ICS visant à apaiser la population avec des projets sociaux ne traite pas les racines de la discorde. Au contraire, on en occulte les origines, notamment l'expropriation / la délocalisation et la pollution. Malgré leurs actions en faveur des populations, les ICS n'aident pas au développement durable car elles n'agissent que superficiellement, touchant à certains phénomènes sans en traiter les causes.

Les ressources générées par les ICS, telles que l'emploi, la subvention des communautés rurales, les aides sociales, les indemnisations et la rente de la pollution, représentent des enjeux qui font l'objet de controverses entre les acteurs locaux.

Ces enjeux et la forte compétition entre les acteurs qui aspirent à les instrumentaliser peuvent être déclencheurs de conflits jusqu'à présent latents. La dégradation et la réduction des ressources primordiales de l'économie, à savoir la nappe phréatique et les terres de culture, rendent la situation de plus en plus tendue car la survie de la zone dépend en grande partie de l'agriculture.

¹³¹ Voir aussi le quotidien Walfadjri du 23.02.04.

¹³² voir lettre au PDG en annexes

L'analyse de nos données valide notre thèse centrale, à savoir que la concertation entre les ICS et la population riveraine ou leurs représentants pourrait diminuer le risque de conflits liés à la présence de cette industrie, et ainsi participer à un développement durable dans la zone riveraine.

La médiation entre les acteurs des deux « sphères », et de ceux qui se positionnent à l'interface, doit se faire dans le cadre d'une institution plus ou moins neutre de façon à diminuer le potentiel conflictuel. La collaboration entre les acteurs est primordiale pour le développement de la zone. Nous affirmons que la concertation entre les ICS et la population, ou leurs représentants, peut diminuer le risque de conflits concernant la présence des ICS et participer à un développement durable dans la zone riveraine. Mais cela sous réserve que cette concertation s'effectue sous certaines conditions :

Tout d'abord, le fort déséquilibre de pouvoir et de savoir entre les deux sphères, puisque la population ignore l'impact réel des ICS, doit être compensé avant la mise en place d'un cadre de concertation. Ainsi, on permet aux acteurs de la population d'avoir des arguments solides pour défendre leurs intérêts et/ou positions. Nous proposons la collecte de données fixes et valables sur l'impact des ICS sur leur environnement et la mise à disposition de ces données à tous les acteurs.

Ensuite, le cadre de concertation doit aider à résoudre les problèmes à leur origine (expropriation/délocalisation et pollution) et ne pas suivre la politique de revendication et d'apaisement mise en place jusqu'à présent.

La forte polarisation de la population doit être diminuée car elle est source de mécontentement d'une grande partie de la population.

Les stratégies de positionnement et les rapports de pouvoir ne devraient théoriquement pas marquer le cadre de concertation. Pour cela, il est nécessaire de mettre en transparence les actions et les intérêts des acteurs impliqués et de leur donner les mêmes droits et ressources, tout en se demandant comment jouer sur les rapports de pouvoir en fonction d'objectifs explicités et partiellement négociables. Une politique plus transparente aussi bien des ICS que des élus locaux est primordiale pour la coordination entre les acteurs. Une négociation directe est préférable à celle effectuée par des intermédiaires.

Pour la réalisation de ces objectifs, le médiateur, lors des éventuelles réunions, doit être conscient des déséquilibres de ressources, de connaissance et de capacités rhétoriques, autrement dit de pouvoir, et essayer de les équilibrer.

Ces recommandations nous paraissent essentielles pour réaliser un développement durable dans cette zone. De plus, elles apporteraient à long terme des avantages aussi bien à la population qu'aux élus locaux et aux ICS. Il faut à cet égard rappeler que la situation locale est aussi dépendante des niveaux supra-locaux.

La situation est plutôt complexe et nous espérons que les acteurs impliqués auront la volonté nécessaire et un intérêt commun suffisant pour préserver leur environnement dans le cadre d'un mode de développement durable. Il reste à espérer que tous les acteurs indirects comme les associés étrangers et étatiques des ICS et les politiciens nationaux seront intéressés pour appuyer les idées développées par les acteurs locaux.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

BIERSCHENK, T., OLIVIER DE SARDAN, J.-P., 1998, ECRIS: Enquête collective rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques. Dans : Bierschenk, T., Olivier de Sardan, J.-P. : Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation. Paris : Karthala : 253-272.

BIERSCHENK, T., CHAUVEAU, J.-P., OLIVIER DE SARDAN, J.-P., 2000 , Les courtiers entre développement et Etat. Dans : idem (dir) : Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets. Paris : Karthala. 5-42..

BIERSCHENK, T., CHAUVEAU, J.-P., OLIVIER DE SARDAN, J.-P., 2002, Local development brokers in Africa. The rise of a new social category. dans : Working Papers of the Department of Anthropology and African Studies of the Johannes Gutenberg University of Mainz, N° 13.

BOISSEVAIN, J., 1974, Friends of Friends. Networks, Manipulators and Coalitions. Oxford: Basil Blackwell.

CHABAL, Patrick; DALOZ, Jean Pascal, 1999, Africa Works: Disorder as Political Instrument. Oxford: Currey (e.a.).

CALLON, Michel, 1986, Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jaques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. L'Année sociologique, vol 36, pp. 169-208.

CHAUVEAU, J.-P., JACOB, J.-P. & P.-Y. LE MEUR, (eds.) 2004

Dynamiques de la frontière interne : gouverner les hommes et les ressources. Cahier thématique, Autrepart (IRD) 30 (2) (sous presse).

COPANS, Jean, 1988, Les Marabouts de L'Arachide : La confrérie mouride et les paysans du Sénégal. Paris: L'Harmattan.

DELGADO, Christopher; JAMMEH, Sidi (eds.), 1991, The Political Economy of Senegal under Structural Adjustment. New York.

FALL , Safiétou Touré et FALL, Abdou Salam, 2001 , Cités horticoles en sursis? L'agriculture urbaine dans grandes Niayes au Sénégal. Centre de recherches pour le développement international : Dakar (e.a.)

FALL, J.P.Y., 2000, Caractérisation de la nappe phréatique de Mboro par rapport aux normes conventionnelles pour l'eau potable : physico-chimie et chimie. Mem. DEA chaire UNESCO/UCAD, 1999-2000.

FALL, Abdou Salam; GUEYE, Ousmane, 2003, Rapport d'étape : Analyse diachronique de la construction des relations foncières et différents enjeux produits. Version provisoire, non publié.

GRÄTZ, T., 2004, Les frontières de l'orpaillage en Afrique occidentale ». In : Chauveau, Jacob & Le Meur (eds.), Autrepart (IRD) 30 (2) (sous presse).

ILIFFE, John, 1997, Geschichte Afrikas. München : C.H. Beck.

KOPYTOFF, I. (ed.), 1987, The African Frontier: The Reproduction of Traditional African Societies. Bloomington: Indiana University Press.

LOIMEIER, Roman, 1997, A World Wide Web: Das religiöse Netzwerk der Familie Niass. Dans: Meyer, Günter, Thimm, Andreas (eds.): Globalisierung und Lokalisierung: Netzwerke in der Dritten Welt. Interdisziplinärer Arbeitskreis Dritte Welt, Veröffentlichungen Band 12, Mainz: Universität Mainz, 89-113.

LOIMEIER, Roman, 2000, Cheik Tidiane Sy und die Da'irat al-Mustarsidin wa-l-Mustarsidat in Senegal. Dans: id. (Hg.): Die islamische Welt als Netzwerk: Möglichkeiten und Grenzen des Netzwerkansatzes im islamischen Kontext. Würzburg: Ergon, 445-459.

LOIMEIER, Roman, 2001, Säkularer Staat und Gesellschaft: Die Beziehungen zwischen Staat, Sufi-Bruderschaften und islamischer Reformbewegung im Senegal des 20. Jahrhunderts. Hamburg LIT.

LONG, Norman (ed.) , 1989, Encounter at the Interface. A perspective on social discontinuities in rural development. Wageningen: Agricultural University.

LONG, Norman, 1975, Structural Dependency, Modes of Production and Economic Brokerage in Rural Peru. dans : Oxaal, I., Barnett, T., Booth, D. (éds) : Beyond the Sociology of Development : Economoy and Society in Latin America and Africa. Londres : Routledge and Keagan : 253-282.

LONG, Norman, 1994 :, Du paradigme perdu au paradigme retrouvé ? Pour une sociologie du développement orienté vers les acteurs. Bulletin de l'APAD, 7 : 11-34.

MBODJ, Mohamed, 1993, The State of the Groundnut Economy: A 30-Yaer Crisis. Dans: Diop, Momar-Coumba (Hg.): Senegal: Essays in Statecraft. Dakar: Codisra.

MENDRAS, H., 1976, Sociétés paysannes. Eléments pour une théorie de la paysannerie. Paris : Armand Colin.

LE MEUR, P.-Y., 2004, The Politics of Frontier in Central Benin. Land Access, Migration, and Statemaking. Development & Change (en préparation).

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre , 2003, Observation et Description en Socio-Anthropologie. Dans : Blundo, Giorgio ; Olivier de Sardan, J-P : Pratiques de la description. Paris : Editions de l'EHESS. pp. 13-39.

SPERBER, D., 1982, Le savoir des anthropologues. Paris : Hermann.

THIOUB, Ibrahim; Diop, Momar-Coumba; BOONE, Catherine, 1998, Economic Liberalisation in Senegal: Shifting Politics of Indigenous Business Interests. Dans: African Studies Review, 41 (2): 63-89.

WARE, Theresa Anne, 1979, Wolof Farmers and Fulani Herders: A Case Study of Drought Adaptation in the Diourbel Region of Senegal. Michigan: UMI Dissertation Services.

Etudes

ENDA-GRAF, ISRA, IFAN, GRET, 2003, Rapport mission n° 1 Mboro, Document de travail, non publié.

ENDA GRAF, 2003, Typologie des systèmes de production maraîchère dans la zone de Mboro, non publié.

ENDA, ISRA, IFAN, 2002, Rapport mission d'étude diagnostique à Mboro du 18 au 24 novembre 2002, non publié.

FAM, D. ; BOCOUM, M., 199X, L'expérience des ICS dans la réalisation d'une étude d'impact et la mise en place d'un système de management environnemental selon l'ISO 14001 pour l'exploitation minière de phosphate et la production d'acide phosphorique. Publié sous la source internet 7).

Broutin, Cécile, 2003, Note d'information sur Site de Mboro/ Ecocité. Eléments issus des rapports scientifiques des partenaires. Cécile Broutin : rapport non publié.

ISRA, LACT/UCAD, 2003, Production agricole et dégradation de l'environnement urbain et périurbain dans les Niayes. Rapport interne du projet ECOCITE, non publié.

LAYIF, 1999, Synthèse du forum de Taïba Ndiaye, le 11 septembre 1999. Non publié.

Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (**MUAT**)/Direction d'Aménagement du Territoire (**DAT**), **1998**, Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, MUAT/DAT : Dakar.

PALPICS, 2002 a) Rapport d'activités trimestriel, période d'octobre à décembre, non publié.

PALPICS, 2002 b) Méthodologie de la démarche de participation du projet, non publié.

PALPICS, 200X, Les orientations de la stratégie d'intervention du projet, non publié.

Sources Internet

1) <http://www.cia.gov/cia/publications/factbook/geos/sg.html>

téléchargé le: 05.11.03, dernière actualisation: 1/8/03

2) http://www.numericworld.ch/~lmboro/hist_mboro.htm

téléchargé le 05.11.03

3) <http://www.sanou.mbaye.free/pdfen/ADEATHCAMPINSENEGAL.pdf>

téléchargé le 22.01.04 ; écrit par Sanou MBaye

4) <http://www.lmboro.has.it/%0D>

téléchargé le 05.11.03

5) <http://www.ics.sn>

téléchargé le 09.01.04

6) <http://www.ics.sn/profile.html>

téléchargé le 09.01.04

7) <http://www.fertilizer.org/ifa/publicat/pdf/tech0030.pdf>

téléchargé le 04.02.04 ; Rapport des ICS

8) <http://www.ptfm.net>

téléchargé le 04.02.04

9) <http://www.ecocite.org>

Journaux quotidiens

Le Soleil 13.03.02 : Commune de Mboro : Les populations mécontentes du nouveau découpage. Téléchargé le 5.11.03 du site : http://www.lesoleil.sn/print.cfm?articles_id=12270

Le Soleil 01.09.02 : Mboro : Les paradoxes d'une jeune commune qui cherche sa voie.

Téléchargé le 5.11.03 du site : http://www.lesoleil.sn/print.cfm?articles_id=16451

Le Soleil 11.01.03 : Djiby Yade, maire libéral de Mboro: "La ville a été amputée de sa façade maritime". (Entretien)

Téléchargé le 5.11.03 du site : http://www.lesoleil.sn/print.cfm?articles_id=23208

Le Soleil 13.02.04: Partenariat : La communauté afro-américaine s'intéresse aux PME sénégalaises. Journaliste : Adama Mbodj.

Walfadjri 23.02.04 a) : Cohabitation ICS-Taïba et villages environnants. Pourquoi les rapports sont-ils si tendus ?

Téléchargé le 23.02.04 du site :

http://www.walf.sn/dossiers/suite.php?id_doss=10&id_art_doss=48

Walfadjri 23.02.04 b) : Magnick Diop, Chargé de la communication des ICS.

Téléchargé le 23.02.04 du site :

http://www.walf.sn/dossiers/suite.php?id_doss=10&id_art_doss=49

Cartographie

Carte 1 : DTGC

Carte 2 : Carte **Louga 1a** de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale et du Ministère de l'Équipement des Transports et du Logement